



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.



2862
d. 69



BODLEIAN LIBRARY

Bequeathed by

W. A. PANTIN



W A Paulin
(from AM)
London Xmas 1928



600050686V

2862

d.

69

SOCIÉTÉ
DES
ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

FRAGMENTS D'UNE VIE
DE
SAINT THOMAS DE CANTORBERY

Le Puy, imprimerie de Marchessou fils, boulevard Saint-Laurent, 23.

FRAGMENTS D'UNE VIE
DE
SAINT
THOMAS DE CANTORBERY
EN VERS ACCOUPLES

PUBLIÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS D'APRÈS LES FEUILLETS
DE LA COLLECTION GOETHALS-VERCRUYSSÉ

Avec fac-similé en héliogravure de l'original

PAR

M. PAUL MEYER



PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C^{ie}.

RUE JACOB, 56.

—
M DCCC LXXXV



Publication proposée à la Société le 27 mai 1885.

Approuvée par le Conseil le 24 juin 1885, sur le rapport
d'une commission composée de MM. Luce, Paris et Raynaud.

Commissaire responsable :

M. PARIS.



INTRODUCTION

LE meurtre de Thomas Becket, tué dans l'église même dont il défendait les droits, fixa pour les contemporains le caractère de la lutte qui pendant sept ans avait mis aux prises un prélat intransigeant et le roi le plus absolu, sinon peut-être le plus puissant, de la chrétienté. Les points de droit sur lesquels s'était concentré ce long débat n'avaient guère passionné que les créatures de Henri II et le clergé de la province de Cantorbéry. Le pape, bien qu'en somme favorable à l'archevêque, s'était montré parfois hésitant, et ceux même que l'on ne pouvait soupçonner d'aucune partialité pour le roi d'Angleterre purent penser que l'inflexible prélat avait en plus d'une occasion manqué de prudence et d'esprit de conciliation. Mais l'acte violent qui mit fin à la lutte rendit désormais impossible toute appréciation équitable et modérée des faits qui l'avaient précédé, et consacra le triomphe de celui dont le roi croyait s'être vengé. Thomas Becket était devenu martyr, et la cause pour laquelle il avait versé son sang fut, pour un temps, victorieuse.

La mort de l'archevêque survint à un moment où la littérature ecclésiastique et la poésie vulgaire étaient également florissantes. L'une et l'autre s'emparèrent de la vie du martyr de Cantorbéry, et peu d'années après sa mort on possédait toute une série de biographies de saint Thomas, les unes en latin, les autres en français. Les premières, bien que la lecture en soit souvent rendue pénible par l'abus de la rhétorique et de la déclamation, ont, en tant que documents historiques, une valeur prépondérante, celles du moins qui ont été écrites par des clercs attachés à la personne de Thomas, tels que William de Cantorbéry, William Fitz-Stephen, Edward Grim, Herbert de Bosham. Les vies françaises connues jusqu'à ce jour sont au nombre de deux seulement. La plus ancienne, et de beaucoup la plus importante, est celle de Garnier de Pont Sainte-Maxence, composée de 1174 à 1176, bien peu de temps par conséquent après la mort du saint. C'est un document historique d'une assez grande valeur, bien que tout n'y soit pas original; c'est surtout une œuvre littéraire d'un mérite supérieur. L'écrit de Garnier a été surtout goûté en Angleterre, puisque les six manuscrits complets ou fragmentaires, qu'on en possède ont été exécutés dans ce pays¹. L'autre vie française de saint Thomas est une sorte de longue complainte en strophes de six vers qui a été composée en Angleterre, probablement dans le premier quart du XIII^e siècle, par un certain frère Benet². C'est une œuvre sans portée historique, et dont la valeur littéraire ne s'élève pas au-dessus de la moyenne³.

1. On sait que la vie de saint Thomas par Garnier a été publiée successivement par I. Bekker (Berlin, 1838) et par Hippeau (Paris, 1859).

2. Je m'écarte sciemment de l'opinion de M. G. Paris qui place « vers 1172 », c'est-à-dire à l'année même du meurtre, la composition du poème de Benet; voy. *Vie de saint Gilles*, p. xxii.

3. On en possède plusieurs mss. Elle a été publiée d'après l'un des plus

Nous avons lieu de croire qu'il a existé d'autres vies françaises du même personnage. Garnier de Pont Sainte-Maxence dit à la fin de son poème, qu'il achevait quatre ans seulement après la mort de Thomas :

Iço sachent tut cil ki ceste vie orrunt
 Que pure verité par tut oïr purrunt ;
 Et ço sachent tut cil qui del seint treitié unt,
 Ou romanç ou latin, et cest chemin ne vunt,
 Ou el dient que jo, cuntre verité sunt.

(Ed. Hippeau, p. 206.)

Il y avait donc des écrits romans sur saint Thomas au temps où Garnier composait. Ces écrits ne nous sont pas parvenus. Le poème, jusqu'à ce jour inconnu, auquel appartiennent les fragments publiés dans ce volume, est sensiblement postérieur à Garnier. Il n'est cependant pas dépourvu d'intérêt. Je vais faire savoir comment j'en ai eu connaissance.

I. — LE MANUSCRIT

Il y a quelques années, M. Ruelens, le savant conservateur des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique, sachant que je préparais, pour la collection anglaise dite du Maître des rôles, une nouvelle édition de la vie de saint Thomas de Cantorbéry par Garnier de Pont Sainte-Maxence, me dit avoir vu à Courtrai, dans une collection privée, quelques feuillets détachés contenant des fragments d'une vie, rédigée en vers

défectueux, par M. Fr. Michel en appendice à la *Chronique des ducs de Normandie*, par Benoît.

français, de ce saint. L'écriture lui avait paru être du XIII^e siècle; chaque page était ornée de peintures remarquables, mais son examen avait été trop rapide pour lui permettre de déterminer à quel ouvrage appartenaient ces fragments.

Muni des informations nécessaires, je me rendis, en août 1883, à Courtrai, et me présentai chez M^{me} Goethals Danneel, propriétaire des feuillets en question. Je m'attendais à trouver quelque morceau de l'un des deux poèmes français mentionnés plus haut. Ma surprise égala ma satisfaction, lorsque je me vis en présence de quatre feuillets ornés au recto et au verso de fort belles miniatures et contenant quatre fragments d'une vie jusqu'à ce jour inconnue de l'archevêque de Cantorbéry. Avec l'autorisation de M^{me} Goethals je copiai ces morceaux, me proposant de les publier à bref terme. Mais je ne pouvais méconnaître que les miniatures, avec leurs rubriques explicatives en vers, faisaient partie intégrante de l'œuvre, et il me sembla qu'une édition où elles n'auraient pas leur place serait incomplète. Etant donc retourné à Courtrai, en 1884, je demandai l'autorisation de faire photographier les précieux feuillets. J'obtins plus encore : M. Albéric Goethals les photographia lui-même et m'offrit gracieusement les clichés d'après lesquels M. Dujardin a fait les huit héliogravures qui ornent cette édition.

Ce que je sais de l'histoire de ces précieux fragments se réduit à peu de chose. Ils ont été recueillis à une époque que je ne puis fixer, par feu Jacques Goethals-Vercruysse († 1838) qui, dans les années qui suivirent la Révolution, alors que les bibliothèques et les archives des établissements religieux étaient laissées à l'abandon et souvent dispersées, sut former une importante collection de livres et de documents de tout genre relatifs, pour la plupart, à Courtrai et à la Flandre. Cette col-

lection fut léguée par Goethals-Vercruysse à un établissement de bienfaisance qu'il avait fondé à Courtrai, sous la condition qu'elle serait mise à la disposition du public ¹. Mais les feuillets de la vie de saint Thomas, qui ne pouvaient guère trouver place dans une collection spéciale à la Flandre, furent gardés par la famille.

Les fac-similés joints à la présente publication me dispensent de parler longuement du ms. Le lecteur expérimenté reconnaîtra à première vue que l'écriture n'est pas postérieure au milieu du XIII^e siècle, et un coup-d'œil sur les planches lui en apprendra plus sur la disposition du texte et des miniatures que la description la plus minutieuse. Les dimensions des feuillets ont été réduites par la photographie afin de ne pas trop excéder le format des publications de la Société. Dans leur état actuel ces feuillets ont 30 centimètres de hauteur sur 22 et demi de largeur. La justification, autant que ce terme peut être applicable à un manuscrit, est de 21 centimètres et demi pour la hauteur, et de 20 à 22 pour la largeur ². Les rubriques en vers placées au dessous des peintures se distinguent dans les héliogravures par la teinte pâle de l'encre. Sont-elles de l'auteur du poème, ou doit-on les attribuer au peintre ou à celui qui a dirigé l'exécution de ce riche manuscrit? C'est ce qu'on ne saurait établir avec certitude. La première hypothèse paraîtrait assez probable si on était assuré que nos fragments appartiennent à un exemplaire, en quelque sorte original,

1. Voy., sur la collection Goethals Vercruysse, le livre de Voisin intitulé : *Documents pour servir à l'histoire des Bibliothèques de Belgique*. Gand, 1840, in-8°, pp. 173-81, et sur la vie de Goethals, une notice insérée par le même Voisin dans l'Annuaire de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, année 1839, pp. 105-33.

2. Cette dernière mesure est prise sur les miniatures, qui ne sont pas de dimensions parfaitement égales.

exécuté tout entier, texte et peintures, à la demande et aux frais de quelque grand personnage d'Angleterre. On concevrait que l'auteur de la vie eût surveillé l'illustration du livre et rédigé les rubriques explicatives. La belle apparence des fragments sauvés par feu Goethals Vercruysse favorise cette hypothèse, qui, toutefois, ne peut être prouvée. Il se peut aussi que nos feuillets proviennent d'une copie, richement exécutée, de l'exemplaire (ou d'un des exemplaires) de présentation. Ce qui est incontestable, et ce qui tout d'abord m'a fait penser que texte et rubriques pourraient être du même auteur, c'est que les rubriques empruntent parfois des expressions ou même des vers entiers au texte. Ainsi, feuillet I recto :

Rubrique.

Frebles est, le quor a fade
E cuchez s'en est malade.

Texte.

13 Par jeüner ad le quor fade,
14 Cuchez s'en est par tant malade.

Feuillet 1, verso :

Rubrique.

Quant pès fu a honur mise
Entre l'Empire e seinte Iglise,
La pape de France s'en part
Ki mut prie ke Deus la gart.
L'arcevesque l'ad cunvoié
Gesque en Burges la cité.
La cungé prent e s'en returne;
L'un e l'autre s'en par[t] murne.

Texte.

Quant pès fu a honur mise
64 Entre l'Empire e seinte Iglise.....
69 La pape de France s'en part
Ki mult prie ke Deus la gart...
74 Li arcevesque le conduit
Gesque a Burges, la returne
Pur le partir triste e murne.

Mais l'emprunt peut s'expliquer de deux façons. Si l'auteur des rubriques est aussi celui du texte, on dira qu'il s'est imité lui-même. Si, au contraire, le rubricateur est distinct de l'auteur du texte, il est tout naturel qu'il ait cherché à s'inspirer

de l'ouvrage, et qu'il en ait adopté quelques expressions. Du reste, la plupart des rubriques résument le texte sans en reproduire les paroles mêmes. Quant à l'usage de rédiger en vers les rubriques, il est attesté par d'autres exemples dans la littérature anglo-normande ¹. Quelle qu'en soit l'origine, ces rubriques ont pour nous, dans le cas présent, une utilité particulière. Les peintures étant placées systématiquement dans la partie supérieure des pages, il peut arriver qu'elles se réfèrent, non pas à la page même où elles se trouvent, mais à quelque fait conté dans la page précédente. C'est ce qui a lieu au feuillet I. Des deux compartiments de la miniature le premier nous montre le roi Henri faisant expulser d'Angleterre les parents de l'archevêque. Le texte ne contient rien sur cet événement, dont le récit se trouvait certainement à la fin du feuillet précédent. On peut faire la même remarque au sujet du feuillet II recto, où le premier compartiment de la miniature représente l'archevêque excommuniant ceux qui ont mis la main sur ses possessions d'Angleterre. Le texte, relativement court, de ce feuillet ne fait aucune mention de cet événement. Il est donc certain que le tableau de l'excommunication fulminée par Thomas se réfère à la page précédente, que nous n'avons plus. La rubrique de ce tableau nous a donc conservé le résumé d'un passage qui nous manque. Il en est de même de la miniature du verso, où l'on voit l'archevêque et les rois de France et d'Angleterre, tous à cheval, s'en allant l'un d'un côté et les autres d'un autre. Le texte du feuillet II s'arrête avant cet événement qui devait être conté dans le feuillet suivant.

1. Voy. *Romania*, XIII, 521. Je reviendrai sur ce point dans le quatrième chapitre de cette introduction.

II. — SOURCE DU POÈME

Entre les questions que soulèvent nos fragments, la plus importante, et en même temps la plus facile à résoudre, concerne la source du poème. Cette source est le *Quadrilogus*, compilation plus d'une fois publiée, qui a été composée en 1198 ou 1199, par la juxtaposition de morceaux tirés des principaux historiens de Thomas Becket, William de Cantorbéry, Jean de Solisburg, Alain de Tewkesbury, Herbert de Bosham et Benoît de Peterborough. Le titre de *Quadrilogus* indique un ouvrage fait d'après quatre auteurs, et on vient de voir que cinq ont été mis à contribution; mais, comme le fait remarquer justement le dernier éditeur, feu le chanoine Robertson ¹, la narration d'Alain se termine avant le point où commence celle de Benoît, de sorte qu'en réalité il n'y a jamais plus de quatre auteurs mis simultanément à contribution.

De la comparaison qui va être établie entre nos fragments et le texte de *Quadrilogus*, il résultera clairement que le poème français est une sorte de traduction libre de la compilation latine. Je citerai les textes latins d'après l'édition de M. Robertson.

FEUILLET I.

La première miniature et la rubrique qui l'explique se ré-

1. *Materials for the history of Thomas Becket, archbishop of Canterbury*, edited by James Craigie ROBERTSON, London. IV (1879), xix, note 2. (Collection du Maître des rôles,)

fèrent, comme on l'a dit plus haut, à l'expulsion des parents et amis de l'archevêque, acte qui devait être conté dans un feuillet perdu, et sur lequel on peut voir la plupart des historiens de Thomas Becket. Les paroles latines que la miniature prête au roi Henri II ne se trouvent chez aucun historien. Cependant l'idée qu'elles expriment, et qui est reproduite dans la rubrique latine de la miniature, à savoir que les exilés devront se présenter personnellement à l'archevêque, est empruntée à William de Cantorbéry, par l'intermédiaire du *Quadrilogus*. La rubrique française de la miniature dérive non moins évidemment de la même source :

Rubr. latine.

Proscribitur tota cognatio B.
Th. et eidem exules presentantur.

Rubr. française.

Par le roi est exillez
De Thomas tut li parentez
Hors de terre : n'est esparni
Ne li jovnes ne li enchani
Ne la femme k'en gisine
Tient son enfant a sa peitrine.

Quadrilogus.

Rex autem..... res omnes archiepiscopi suorumque confiscari præcepit, totamque ejus cognationem et omnes qui eim familiaritate vel quovis titulo contingebant, proscriptos addidit exilio. Non infanti vagienti, non decrepito seni, non in puerperio mulieri decubanti parcebatur. Processit ulterius furor immanis et piis auribus horrenda crudelitas. Nam compulsi sunt adulti jurare quod, contristandi causa, archiepiscopum, ubicumque reperiretur, expeterent (Robertson, IV, 347).

Le texte de ce feuillet commence par le récit des jeûnes et des privations que Thomas s'imposa pendant son séjour à

Pontigni, et auxquels il aurait renoncé sur l'ordre de son confesseur. Pour les premiers vers, l'original est évidemment le *Quadrilogus*, c'est-à-dire, dans le cas présent, Herbert de Bosham :

Ne mangie fors du pulment
Dunt servi fu li cuvent,
Viandes arres sanz savur.

Et ita quidem per aliquot dies
solis pulmentariis aridis et inspi-
dis, juxta quod Cisterciensis or-
dinis regularis institutio habet,
vescebatur (IV, 349).

Toutefois, sur un point secondaire, le poète s'écarte de son modèle. Dans l'ouvrage français, Thomas obéit à une injonction de son confesseur; le *Quadrilogus* au contraire, abrégant Herbert de Bosham, nous apprend que ce fut « ad cujusdam familiaris sui admonitionem » (Robertson, p. 349), que le prélat consentit à changer de régime. Ce « familiaris » n'était autre que Herbert de Bosham, qui malgré la vanité dont il fait preuve en maint endroit, ne se donne point pour le confesseur de l'archevêque¹.

Cependant Henri II, désespérant de vaincre la résistance de l'archevêque, et voyant chaque jour croître son déshonneur, s'adresse au pape et le prie d'intervenir dans sa querelle. Le pape se déclare prêt à agir comme médiateur, mais il ne croit pas qu'il soit possible d'arriver à un accord si le roi ne consent pas à avoir une entrevue avec l'archevêque. Le roi refuse cette condition. Thomas de son côté repousse tout accord dans

1. Herbert donne tout au long le discours qu'il aurait adressé à l'archevêque en cette occasion (Migne, 1196-7; Robertson, III, 378). Le compilateur du *Quadrilogus* a fait ici une coupure bien justifiée.

lequel il n'aura pas la tierce voix¹, car, dit-il, le pape induit en erreur pourrait mal juger. Le souverain pontife confirme sa première réponse. Les messagers du roi s'en retournent irrités².

Voici le passage correspondant du *Quadrilogus* qui suit ici Alain de Tewkesbury. Je place entre parenthèses les numéros des vers du premier feuillet qui se rapprochent le plus du texte latin :

(ALANUS) Discurrebant interim hinc inde, et etiam a domino papa mittebantur nuntii ad pacis reformationem. Tandem vero placuit utrobique dominum papam et regem, statuto die et loco, adinvicem convenire, ut per mutuum eorum colloquium via pacis possit facilius inveniri (44). Rex autem ad id se venturum, sed in archiepiscopi absentia (47-8).... Domino papæ archiepiscopus significat nulla ratione regis uti colloquio sine sui præsentia, cui mores illius noti fuerant : « Citius enim, » ait, « poterit apostolica circumveniri religio ex varietate verborum regis, si non adesset sedulus interpres qui regiae mentis propositum ex ipsius animi possit latebris elicere ; quoniam si rex infirmiora domini papæ prænosset, exitus viarum suarum obstrueret offendiculis » (49-52). Quo accepto, moderata responsione regi renuntiat dominus papa hoc inauditum a sæculis, Romanam ecclesiam ad alicujus principis nutum quemquam a suo conductu rejicere, et maxime pro justitia exulantem ; sed et id privilegii et auctoritatis desuper esse indultum apostolicæ sedi, ut exulibus et oppressis subveniat, etiam contra principum iras et violentos impetus malignorum (*très abrégé et très atténué dans le texte français*, 55-60). Indignantes igitur nuntii recesserunt hæc regi nuntiaturi (61-2).

(Robertson, 349-50).

1. Les deux autres voix étant celles du roi et du pape.
2. Ces pourparlers ne sont pas expliqués très nettement dans le poème ; on voit pourtant qu'il y eut plusieurs allées et venues de messagers (v. 37-8), et qu'il y eut deux réponses du pape dans le même sens : l'une en quelque

Après le récit de ces négociations infructueuses, le narrateur passe à un événement dont la date est parfaitement déterminée. Il s'agit du départ du pape pour Rome, en 1165. La paix ayant été rétablie — elle ne fut pas de longue durée — entre l'Empire et l'Eglise, le pape qui n'avait plus de raison pour prolonger son séjour en France où sa querelle avec Frédéric Barberousse l'avait amené à chercher un refuge, se mit en route pour Rome. L'archevêque l'accompagna jusqu'à Bourges, puis retourna à Pontigni ¹.

L'auteur français développe ici les données du texte, qui se borne à ces quelques lignes :

(ALANUS) Dominus vero papa Romam reversurus iter ingreditur, quem prosequatur archiepiscopus usque Bituricum. Ubi, accepta licentia et benedictione, regreditur Pontiniacum, amplius domini papæ faciem in carne ista non visurus (63-80).

(Robertson, 350.)

Le saint archevêque retourne à Pontigni, où il reprend sa vie partagée entre l'étude et les mortifications. Mais le roi d'Angleterre ne pouvait laisser son adversaire en paix. Il écrivit au chapitre de Cîteaux, qui, selon l'usage, tenait sa séance annuelle le jour de la Sainte-Croix (14 septembre), lui reprochant d'avoir donné asile à son ennemi, et le menaçant

sorte provisoire (v. 40-67), une autre définitive après que le pape eut consulté l'archevêque (v. 59, 60). Le texte latin qui va être cité est plus précis.

1. D'après les *Regesta* de Jaffé (nouv. éd.), le pape est à Sens jusqu'au 7 avril 1165; puis on le trouve à Paris du 12 au 20, à Etampes le 21, à Saint-Benoît-sur-Loire le 25, et à Bourges du 28 au 17 mai. L'archevêque l'a-t-il accompagné depuis Sens, dans cette tournée, ou l'a-t-il rejoint en route, c'est ce que nous ne savons pas.

d'exercer des représailles sur les biens que l'ordre possédait en Angleterre. Voici le texte du *Quadrilogus*, qui combine ici Herbert de Bosham et William de Cantorbéry :

[HERB.] Ibi igitur in solitudine inter petras et monachos solitarius delitescerebat (83), a sæculo jam remotus, eo liberius quo quietius, et eo fructuosius quo secretius, tota mente spiritualibus intendens. Tantus siquidem sacrarum Scripturarum amator erat, ut post horas regulares quotidie sacri codices vix de manu ejus discederent. Unde, ex amore hoc Scripturarum et opera (87) adeo in brevi profecit, ut sæpissime in scrupulosis et nodosis Scripturarum sententiis etiam super docentes se intelligeret.

[WILL. CANT.] Invidit (93) ergo tantis profectibus qui zizania superseminat in agro Dominico, et quia vir Dei de tribulatione profecerat, et ipse machinatione sua corruerat, bile majori motus, hospitem, tanquam de loco crevisset, hospitio proturbare contendit. Cujus instinctu, ut credi fas est, direxit rex Anglorum litteras [HERB.] ad generale illud capitulum Cisterciense, [WILL. CANT.] ordini eorum plurimum comminatus, si ulterius adversarium suum apud se retinerent.

(Robertson, 350.)

FEUILLET II¹.

[Le prélat, désireux d'épargner à ses hôtes toute difficulté, quitta Pontigny et se réfugia au monastère de Sainte-Colombe, près Sens, où il se trouva placé sous la protection du roi. C'est là qu'il vivait lorsque deux cardinaux envoyés par le souverain pontife vinrent en France avec mission de rétablir la paix entre le roi d'Angleterre et lui. Ils furent accueillis avec

1. Je place entre crochets un court résumé des événements qui devaient être racontés dans les feuillets perdus.

défiance par Thomas. Ils l'engageaient à prendre le silence du roi sur certaines questions comme un acquiescement à ses réclamations; l'archevêque au contraire exigeait des concessions formelles. Les cardinaux retournèrent à Rome chargés des présents du roi Henri, mais sans avoir réussi dans leur mission. A la suite de ces événements l'archevêque excommunia un certain nombre de clercs et de laïques qui avaient pris parti contre lui ou étaient entrés en possession de biens appartenant au siège de Cantorbéry].

Le deuxième feuillet commence par une miniature où Thomas est représenté prononçant la sentence d'excommunication. La rubrique française de cette miniature explique que l'excommunication s'applique à tous ceux qui ont fait tort soit aux hommes, soit aux biens de l'archevêque. Le récit de cet événement nous manque : il devait se trouver dans le feuillet perdu qui précédait immédiatement notre second feuillet.

Le texte du feuillet II exprime d'abord l'embarras où se trouva le pape, désireux de ménager à la fois le roi d'Angleterre et le roi de France, sur les terres de qui l'archevêque avait trouvé asile. Il ne crut pouvoir mieux faire que de s'adresser à Louis VII, lui demandant d'intervenir afin de rétablir la paix entre le roi d'Angleterre et son pasteur (v. 22). Le roi Louis y consentit et provoqua une entrevue, à laquelle il assista, ainsi que le roi d'Angleterre et l'archevêque. Henri II s'y rendit parce qu'on lui avait fait croire que l'archevêque devait se mettre en sa merci (v. 39-42). Mais le prélat introduisit dans la formule de soumission dont il se servit une réserve inattendue. « Je remets entre vos mains ma cause », dit-il, « *sauf l'honneur de Dieu* » (v. 53). Le roi d'Angleterre se récrie et prend le roi de France à témoin de ce qu'il considère comme une ruse.

Le récit correspondant du *Quadrilogus* est constitué à l'aide de Herbert de Bosham et d'Alain de Tewkesbury :

Arctabatur itaque Romanus pontifex, quippe ne quæ archiepiscopus fecerat irritaret, sed potius ut ipse apprehensus apostolico zelo cum eo adversus malignantes consurgeret, urgebant tum justitiæ causa quam fovebat, tum mundi favor in archiepiscopum, tum pii regis Lodovici et suorum desideria et postulationes tum affectuosæ pro eo (1-10); inde vero obsistebant regis Anglorum, juvenis adhuc et tam potentis, et suorum postulationes contrariæ (13-14)... Sacros itaque apices suos regi Francorum sæpius misit, mandans et rogans ut pacis mediatorem se interponeret (19-24).....

Dominus itaque rex Francorum, videns dominum papam de pace sic sollicitum, tanquam filius pacis et obediens viro apostolico, opere et attente partes suas interposuit. Unde et ad pleraque colloquia, quæ inter ipsum et regem Anglorum erant, archiepiscopum vocavit, pacis inter eos se mediatorem interponens. Inter quæ unum colloquium fuit in quo [ALANUS] suggestum est regi Angliæ archipræsulem suo se arbitrio omnino velle committere (40-42), ideoque gratius ejus præsentiam acceptabat. Multis igitur utrimque ad id convenientibus, ad pedes regis Angliæ procidit archiepiscopus, dicens : « Domine rex, « totam causam unde inter nos orta est dissensio, tuo committo arbitrio, salvo honore Dei » (43-53). [HERB.] Tali adjectione audita, rex vehementer scandalizatus est, multis ipsum contumeliis afficiens, multa improprians, plurima exprobrans; arguens cum tanquam superbum et elatum, et regiæ munificentiae circa ipsum impensæ immemorem et ingratum¹. [ALANUS] Et ait regi Franciæ : « Domine mi, « attende, si placet. Quidquid isti displicuerit, dicet honori Dei esse « contrarium, et sic sua et mea omnia sibi vendicabit » (59-82).

(Robertson, 360-1.)

L'auteur français n'est pas toujours bien inspiré dans les légères modifications qu'il apporte au récit de son modèle.

1. Le poème, v. 57-8, introduit ici le discours direct.

Autant la remarque adressée par Henri II à Louis VII est précise et claire dans le latin, autant elle est vague et obscure dans le français.

On voit que le lieu de l'entrevue n'est désigné ni dans le *Quadrilogus* ni dans l'imitation française. Nous savons d'ailleurs qu'elle eut lieu à Montmirail ¹ dans le Maine, le 6 janvier 1169 ².

L'accord espéré n'ayant pu s'établir, les deux rois et l'archevêque se séparèrent, ce dernier poursuivi par les injures et les reproches de ses adversaires. Ces circonstances devaient être relatées dans le feuillet suivant, qui est perdu : elles sont indiquées d'avance dans la miniature placée au verso de notre feuillet II.

FEUILLET III.

Le pape fit à l'instigation du roi de France et de l'archevêque de nouvelles démarches à l'effet de rétablir la paix. Il échoua encore une fois, et ses envoyés revinrent à Rome sans avoir rien obtenu. Toutefois, le roi Henri, regrettant peut-être une susceptibilité exagérée, résolut de fournir au roi de France l'occasion d'exercer de nouveau sa médiation. Il annonça l'intention de se rendre en pèlerinage à Saint-Denis. Le roi Louis se rendit au-devant de lui; l'archevêque et sa suite se présentèrent à leur tour, et le roi de France s'efforça de ménager une nouvelle entrevue entre les deux adversaires. Il n'y réussit pas. Des deux parts, on se fit à contre-cœur des concessions. Le roi d'Angleterre consentait à renoncer, d'une

1. Sarthe, arr. de Mamers.

2. Robert de Thorigni, éd. L. Delisle, II, 10.

façon générale, aux droits ou coutumes qui avaient été l'origine de la querelle ; et le prélat, de son côté, engagé par le pape à se montrer conciliant, était disposé à ne pas insister pour le présent sur la restitution des biens enlevés à l'église de Cantorbéry, mais il exigeait que le roi lui donnât le baiser de paix. Le roi s'y refusa et les pourparlers furent encore une fois rompus.

Le récit de ces événements ne devait guère occuper plus de deux ou trois feuillets dans notre manuscrit, car nous avons quitté le *Quadrilogus* à la p. 361, et nous allons le reprendre à la page 367.

Le texte de notre troisième feuillet commence par quelques vers qui se rapportent sûrement à la conférence de Montmartre. Un clerc s'adressant à l'archevêque, lui dit : « Beau sire, « en un moûtier placé sous l'invocation des Martyres (Mont-« martre), il a été traité de concorde, et ce nom est un présage « de ce qui arrivera, car votre vie finira par le martyre, et par « votre mort la sainte Eglise conquerra paix et franchise. » — « Dieu le veuille ! » répondit le saint archevêque. (V. 1-12.)

C'est la traduction de ce passage du *Quadrilogus* emprunté à Herbert de Bosham :

Recedente quoque archipræsule, accessit ad eum unus ex clericis suis, dicens : « Hodie de pace ecclesiæ tractatum est in capella quæ « Martyrium (*var.* Martyrum) dicitur; et credo quia solum per tuum « martyrium Ecclesia sit pacem consecutura. » Cui archiepiscopus breviter sic respondit : « Utinam vel meo sanguine liberaretur ! »

(Robertson, 367.)

Le roi d'Angleterre conçut alors la pensée de faire couronner son fils à Westminster. Il voulait par là, selon l'opinion de plusieurs, porter atteinte aux droits de l'archevêque

de Cantorbéry. Il y eut un grand concours de clergé et de noblesse. Roger l'archevêque d'York, les évêques de Londres, de Rochester et de Salisbury assistèrent au couronnement du jeune Henri. Ce fut un jour de malheur! (V. 13-32.)

La fête fut grandiose. Jamais, en chanson ni en histoire, nous n'ouïmes dire que personne ait été servi par un homme aussi puissant que le fut en ce jour le jeune roi Henri. Ce fut son père lui-même qui le servit, et il déclara devant tous qu'il n'y avait pas d'autre roi que le jeune Henri ¹. Plus tard il s'en repentit, car la paix ne fut pas de longue durée entre eux. Le jeune roi fit la guerre à son père, et ce fut la première suite du péché que le roi Henri avait commis en persécutant saint Thomas. (V. 52.)

La partie correspondante du *Quadrilogus* est rédigée à l'aide de William de Cantorbéry et de Herbert de Bosham.

[WILL. CANT.] Rex autem Anglorum cito post supradictum colloquium, in Angliam transfretavit. Imminente vero solemnitate beati Joannis Baptistæ, sub prætextu ordinandi regni convocatis regni proceribus, primogenito filio suo regni sui commisit habenas. Et erant qui dicerent quia successuro sibi rex præcaverit hæredi, asseverantibus aliis quia [HERB.] in odium archipræsulis et in læsionem dignitatis ecclesiæ Cantuariensis hoc fieret (13-20). [WILL. CANT.] Imposuit autem ei manum archiepiscopus Eboracensis in Cantuariensi diœcesi, [HERBERT.] in ecclesia videlicet beati Petri apud Westmonasterium, contra dignitatem ecclesiæ Cantuariensis et antiquam consuetudinem, assistentibus sibi et suffragantibus præsulibus Londoniensi, Saresburiensi et Roffensi (21-32)..... [WILL. CANT.] Post coronationem, celebrato convivio, rex regi, pater filio dignatus est ministrare, et se regem non esse protestari (39-43). Pœnituit eum dicti processu tem-

1. Le couronnement de Henri, fils de Henri II, eut lieu à la Pentecôte (24 mai) 1170.

poris et facti, didicitque rei comprobatione non tantum Cantuariensem ecclesiam læsisse, quantum in vindictam eorum quos persecutus est, adversarium sibi ipsi de suo femore suscitasse (44-52).

(Robertson, 368.)

Le prélat, nous dit le poète français, ressentit vivement cette insulte à la dignité de son église. Dès le principe, il avertit les évêques et les fit admonester par le pape qu'ils eussent à s'abstenir¹. Mais rien n'y fit. Par suite, le sang d'un archevêque fut répandu, plusieurs évêques furent suspendus ou excommuniés et une guerre mortelle surgit entre le fils et le père. Le jeune roi mourut à moins de trente ans, à la grande douleur de tous. Je pourrais vous parler longuement de sa beauté, de sa largesse, de sa bonté, de sa valeur, mais ce serait en dehors du sujet. (V. 92.)

[HERB.] Audiens hæc archipræsul in primis vix credit. Ipse siquidem, tanquam vir providus et cui de adversariis suis suspecta erant omnia, a Romano pontifice litteras impetraverat, ad Eboracensem archiepiscopum et alios Anglorum episcopos ante coronationem directas, quibus auctoritate apostolica, in virtute obedientiæ, erant inhibiti ne in præjudicium archiepiscopi Cartuariensis, qui propter justitiam exulabat, regis filio diadema imponerent. Et directas has sibi litteras quidam episcoporum ante coronationem susceperunt; alii, de mandato præmuniti, recipere noluerunt; unde et contra inhibitionem apostolicam coronationi interfuerunt (53-74)..... Probant hæc lugubres et omnibus post futuris sæculis detestandi qui ex hac consecratione provenerunt eventus, sacerdotum videlicet suspensio et anathematizatio, archipræsulis occisio, semel et iterum inter patrem

1. Nous avons la lettre par laquelle Alexandre II interdit à l'archevêque d'York et aux évêques d'Angleterre de procéder au couronnement du jeune roi. Elle est du 5 avril 1166 (Jaffé, nouv. éd. n° 11267, Robertson, n° 169, V, 323).

et filium rebellio, et in fine egregii illius pueri, consecrati sic in adolescentia, omnibus post futuris sæculis præmaturæ mortis detestanda præventio..... Plura quidem de actibus hujus Henrici, etsi ætas tenera, strenuis tamen, et de modo ejus exitus a vita, inseruissem hic, nisi quia quam scribendam suscepimus lex obviat historiæ (75-92).

(Robertson, 368-9).

Le prélat fut très irrité lorsqu'il apprit que le couronnement avait eu lieu sans son assentiment, et il se plaignit au pape. C'est la scène que représente la seconde des deux peintures du verso, où on voit un moine présenter au pape la lettre de l'archevêque :

[HERB.] Sciens itaque tandem pro certo sanctus Thomas coronationem factam sic, per nuntios suos, quatenus pax processerit, et in quibus finibus steterit, et de coronatione facta, Romano pontifici totum et verbo et scripto intimavit, humillime et lacrymabiliter supplicans, ut vel nunc se excuteret excussorum filius, et in falsos fratres maxime insurgeret, qui in læsionem patris sui, propter ipsos exsilium et proscriptionem sustinentis, et matris suæ Cantuariensis ecclesiæ, tam manifesti erant etiam apostolici mandati transgressores (101-116). Vir autem apostolicus, audiens universa, et quæ et qualiter fuerant gesta, et in regem et in episcopos vehementer motus est, et archipræsuli multo plus quam prius paterno compassus est affectu (107-8). [WILL. CANT.] Sollicitavit etiam eum rex Francorum in virtute amoris, et sub impensi protestatione obsequii, ne ulterius dilationes frustratorias prorogaret, sicut regnum Francorum diligebat et honorem apostolicæ sedis.

(Robertson, 369.)

Le feuillet III se termine par ces deux vers qui ne forment pas une phrase complète :

Willame, li prelat de Sanz,
Des maus seint Thomas doillanz...

Voici le passage du *Quadrilogus* auquel correspondent ces deux vers.

[WILL. CANT.] Miseratus etiam Anglicanæ ecclesiæ desolationem Willelmus Senonensis antistes sedem apostolicam petiit, et a Romano pontifice impetravit ut rex Anglorum, omni, appellatione cessante, subjiceretur anathemati, et regnum interdicto, nisi Cantuariensi ecclesiæ pax redderetur.

(Robertson, 370.)

Notons en passant que ces lignes, empruntées à William de Cantorbéry, prennent place dans la narration de cet auteur avant le couronnement du jeune roi ¹. Le compilateur du *Quadrilogus*, en les déplaçant, a fait un véritable anachronisme que le poète français, entraîné par son modèle, n'a pas manqué de reproduire.

FEUILLET IV.

Henri II, menacé de voir son royaume soumis à l'interdit, consentit enfin à accorder à l'archevêque de Cantorbéry une sorte de réparation. Celui-ci, de son côté, renonça à exiger le baiser de paix refusé par le roi lors de l'entrevue de Montmartre. Une réconciliation apparente eut lieu près de Freteval, le 22 juillet 1170. Mais la querelle se ranima bientôt, le roi tardant à restituer à l'église de Cantorbéry les biens confisqués, et l'archevêque apportant dans ses réclamations une pénible ténacité. Cependant, après deux entrevues avec le roi ², Tho-

1. Robertson, I, 76.

2. Près de Tours, et à Chaumont près de Blois; voy. Herbert de Bosham (Migne, 1253; Robertson, III, 469, 470).

mas se décida à partir pour l'Angleterre, se faisant précéder par des lettres d'anathème adressées à l'archevêque d'York et aux évêques qui avaient pris part au couronnement du jeune roi.

L'archevêque et sa suite se rendirent à Wissant, en Boulonnais, où ils se proposaient de s'embarquer.

Comme l'archevêque se promenait sur le bord de la mer ¹, il vit arriver vers lui un certain Milon, qui, dans la rubrique de la miniature correspondante, est qualifié de « collector nauli ». Il y a eu là une fausse induction tirée des circonstances où se présente ce personnage : dans le texte du *Quadrilogus* cité plus bas, et ailleurs, Milon est qualifié de doyen ². Thomas crut qu'il venait réclamer le prix du passage. Milon lui explique qu'il est venu l'avertir, de la part du comte de Boulogne, que sur la rive opposée des hommes armés l'attendent pour le tuer. L'archevêque répond sans hésiter qu'il doit partir, que Cantorbéry attend son pasteur absent depuis sept ans.

[WILL. CANT.] Una vero dierum deambulans archiepiscopus in littore maris cum suis, dum qualitatem elementorum, sicut transfretaturis moris est, consideraret, Milonem quendam, Bononiæ decanum, advenientem prospexit. Quem tanquam ad naulum exigendum prope-rantem subridendo prior occupavit ³. « Non », inquit Milo, « ad nau-lum exigendum, sed ad mandatam deferendum festinamus (7). Hæc « enim mandat tibi dominus meus comes Bononiensis : « Provide tibi. « Parati sunt qui quærunt animam tuam, portus transmarinos obsi-

1. D'après le texte latin cité plus bas. On ne voit pas clairement à quoi se rapporte le premier vers du feuillet : *Quant li prod[o]em le vout garnir.*

2. Garnier de Pont Sainte-Maxence (Hippeau, p. 162) : *Li deiens de Bo-loinne, Milun l'oï nomer...*

3. Il semble que le prélat ait voulu faire une plaisanterie. Cette intention a échappé à l'auteur français.

« dentes, ut exeuntem te a navi rapiant et trucident vel in vincula
 « conjiciant. » Cui archiepiscopus : « Crede fili, nec si membratim
 « discerpendus sim, ab incepto itinere desisterem ¹. Non metus, non
 « vis, non cruciatus degenerem revocabit ulterius. Sufficiat Dominicum
 « gregem pastoris sui absentiam luxisse septennem.... » (17-20).

(Robertson, 375.)

Au même moment une nef aborde, venant d'Angleterre. Ceux qui l'occupent disent qu'on attend avec joie l'arrivée de l'archevêque; mais en même temps l'un d'eux, prenant à part l'archevêque et les siens, les invite à ne pas aller plus loin, car de nombreux chevaliers sont apostés pour les tuer à leur débarquement. « Ils rendent l'archevêque responsable de l'é-
 « motion qui agite l'Angleterre. Ils l'accusent d'avoir suspendu
 « les évêques. Avec les évêques qui sont tous contre vous, il y
 « a Renaud de Varenne, le vicomte Gervaise et Randouf de
 « Broc, ce dernier excommunié antérieurement par l'arche-
 « vêque. Avec une grande troupe armée et unie par des ser-
 « ments mutuels, ils vous attendent sur le rivage, et vous ne se-
 « rez pas plus tôt arrivés que vous serez pris et mis en pièces. »

L'auteur s'est écarté, peut-être par inadvertance, de son modèle en mettant dans la bouche du nouveau débarqué des paroles qui, dans le texte, appartiennent au récit.

[HERB.] Dum hæc diceret, ecce navis ab Anglia ad portum ve-
 lificans. Quæ, cum cito applicuisset, quæsitum est a nautis quid in
 Anglia de reditu archipræsulis diceretur. Et responderunt hoc qui-
 dem fore gratum valde et toti terræ acceptum (21-29). Verum unus
 eorum, sciscitantibus archiepiscopi sociis respondit : « Miseri, » in-

1. Cette déclaration énergique, que Garnier (Hippeau, 162) a bien rendue, est omise dans notre texte français. Ce qui suit est rendu faiblement.

quiens, « quid quæritis, quid agitis, quo properatis? Certe in mortem
 « vestram. Sic dicunt qui noverunt. Convenerunt enim milites multi
 « in portu quo applicare quæritis, certe, sicut dicitur, ut in archi-
 « præulem et suos, mox ut applicuerit, manus injiciant (30-36).
 » Commota est siquidem terra et exasperata adversum vos, et præ-
 « sertim regis fideles, eo quod in adventu vestro terram commovistis
 « et conturbastis, eam anathematizando, episcopos terræ et suspen-
 « dando. » (37-44). [WILL. CANT.] Conspiraverant siquidem adversus
 archiepiscopum, vel ex aliena voluntate, vel ex propria malignitate,
 cum prædictis episcopis, Reginaldus de Warena vicecomesque
 Gervasius et Ranulfus de Broc, quem pridem anathematizaverat, et
 cum armata manu littus obsidebant (45-51).

(Robertson, 376.)

Les gens de la suite de l'archevêque sont effrayés de ces nouvelles et s'efforcent de retenir leur maître : « De deux
 « maux, » disent-ils, « on doit choisir le moindre. Mieux vaut
 « attendre que se hâter pour s'en repentir ensuite ¹. » — « A
 « Dieu ne plaise, » répond l'archevêque, « que la crainte me
 « face abandonner ma résolution. Je vois d'ici l'Angleterre;
 « j'y entrerai, sachant que la mort m'y attend. »

Quibus auditis cœperunt quidam dissuadere archiepiscopo ne trans-
 fretare præsumeret donec pax firmaretur certior. [HERB.] Quibus ipse
 respondit : « Terram Angliæ video, et favente Domino terram intrabo,
 sciens tamen certissime quod ibi mihi immineat passio » (57-70).

(Robertson, 376.)

1. Il y a là deux proverbes dont l'équivalent ne se trouve pas dans le texte latin qui sera cité ci-après : « De deus maus le moindre, » ou « de deus maus prent on le menor », est un proverbe attesté dès le commencement du XIII^e siècle; voy. Le Roux de Lincy, *Livr. des prov.*, II, 281, 474; *Chanson de la crois. albig.*, v. 2493. Le second prov. est fréquent sous la forme : « Mieux vaut bonne atente que mauvaise haste. » Le Roux de Lincy, II, 347.

Puis, l'an 1170, le second ou le troisième jour de l'Avent ¹, la septième année de son exil, il s'embarqua secrètement, et à la nuit arriva à Sandwich, évitant le port de Douvre, où une troupe d'hommes armés l'attendait. Ceux-ci, prévenus du débarquement de l'archevêque, se rendirent en hâte à Sandwich. Lorsque la barque aborda, on reconnut, à la croix archiepiscopale, qui elle portait. Les paysans accoururent au devant de leur prélat, entrant dans l'eau pour le voir plus tôt, et l'accueillirent par des bénédictions. Mais aussitôt arrivèrent des chevaliers armés et des sergents, lui reprochant sur un ton hautain d'avoir mis la terre en révolution en frappant de suspension les évêques, et le menaçant de la colère du roi. Le prélat s'efforça de les calmer en protestant que les mesures qu'il avait prises n'étaient point dirigées contre le roi, mais qu'il avait dû faire justice de ses subordonnés qui, en procédant au couronnement du jeune roi, avaient empiété sur les droits du siège de Cantorbéry.

[WILL. CANT.] Anno igitur ab incarnatione Domini .M. CLXX^o. exilii vero sui septimo, [HERB.] secundo tertiove die in Domini adventu, gloriosus Dei amicus et propugnator ecclesie constantissimus, Thomas Cantuariensis archiepiscopus, nocte cum suis mare intravit, et ad votum aura prospera propter insidiarum quæ sibi, ut audierat, jam parabantur, suspicionem, non in sinu maris Doroberniæ, ut putabatur, sed in alio sinu maris qui vocatur Sandwis, prospere applicuit (71-80). In nave vero archipræsulis vexillo crucis, quod archiepiscopi Cantuarienses, tanquam totius Angliæ primates, coram se semper bajulare consueverunt, erecto, per quod navis ejus ab aliis discerni poterat, cum ad littus appropinquaret, videres turbam pauperum, quæ

1. En 1170, le premier jour de l'Avent fut le 28 novembre; le troisième coïncide par conséquent avec le 30 novembre, et c'est en effet ce jour là que Thomas Becket passa de Boulonais en Angleterre.

venerat in occursum, hos succinctos ut prævenirent et patrem suum applicantem exciperent et benedictionem præriperent, alios vero humi se humiliter prosternentes, ejulantes hos, plorantes illos præ gaudio, et omnes conclamantes : « Benedictus qui venit in nomine Domini, pater orphanorum et judex viduarum (83-92)! » Verum milites, qui in alio sinu maris eum applicaturum fore speraverant, audientes eum jam applicuisse, illuc propere accelerabant. Et vix salutato archipræsule, animose sciscitabantur quare in primo adventu suo in terram, qui tranquillitatis deberet esse et pacis, mox etiam, necdum ingressus, episcopos regis excommunicasset et suspendisset; et, adjicientes, comminabantur mox, cum hoc regi innotesceret, regis futuram turbationem non modicam; unde jam regnum turbatum esset et sacerdotium (93-110). Archipræsul vero mansuete respondit regem non offensurum ob id, nec se ex hoc quidquam vel contra regem vel regnum fecisse; sed absque regis et regni injuria, de ipsius regis permissione sic factum ut ita injuria quam sibi et ecclesiæ suæ in coronatione filii regis episcopi fecerant, impunita non remaneret, ne tanta usurpatio de cætero traheretur ad consequentiam (111-112).

(Robertson, 376-7.)

III. — DATE PROBABLE DU POÈME. — LANGUE ET VERSIFICATION

Il ne peut subsister maintenant aucun doute sur le caractère de notre poème : c'est simplement la mise en vers du *Quadrilogus*. De ce fait peuvent se déduire des notions approximatives quant à l'étendue de l'ouvrage et quant à sa date. Le *Quadrilogus* occupe dans l'édition du chanoine Robertson 156 pages, qui, à la vérité, ne renferment pas toujours le même nombre de lignes, à cause de la proportion variable des notes. Or, le nombre des pages dont nos quatre feuillets

nous offrent l'équivalent n'excède pas sept ou huit. A supposer que la proportion ait été la même pour l'œuvre entière, nos quatre feuillets ne représenteraient pas beaucoup plus de la vingtième partie du poème. Et comme nous en possédons 432 vers, abstraction faite des rubriques, il est permis d'inférer que le poème entier avait de 8,000 à 8,500 vers.

Quant à la date du poème, elle est nécessairement comprise entre la date du *Quadrilogus* et celle du manuscrit. Le *Quadrilogus* a été composé, selon un témoignage certain, dans la dernière année du règne de Richard Cœur-de-Lion, c'est-à-dire en 1198 ou 1199. Une seconde édition, dans laquelle des lettres relatives à l'histoire de Becket ont été insérées, en fut faite quelques années après¹, mais nous n'avons aucune raison de croire que l'auteur français se soit servi de la seconde édition plutôt que de la première, et il est plus prudent de nous en tenir à la date de celle-ci. D'autre part, le ms. me paraît appartenir au milieu du XIII^e siècle. Tout en convenant que les caractères à l'aide desquels on cherche à déterminer la date des écritures n'offrent point une certitude absolue, je crois ne pas trop m'aventurer en conjecturant que le livre somptueux auquel ont appartenu nos quatre feuillets a dû être écrit et peint entre 1230 et 1260. Entre 1198-9, date du *Quadrilogus*, et 1260, il y a un moment où la mémoire du martyr de Cantorbéry a été célébrée par des actes éclatants. C'est l'année 1220, époque de la translation de saint Thomas. Peut-être est-ce à cette occasion que notre poème a été composé. Je n'insiste pas sur cette hypothèse, que je ne puis appuyer d'aucune preuve.

Ce qui est du moins absolument certain, c'est que l'auteur

1. Robertson, IV, XIX, XX.

était un Anglais, ou du moins un Normand né en Angleterre. Il associe en effet à des rimes en *é* pur des finales qui pour lui sonnaient *é* mais qui, en français proprement dit, eussent été *ié*, ainsi *suef-gref* (fr. *grief*) I, 5-6; *Wemuster-coruner* III, 15-6; *despersoné-blescé* (fr. *blecié*) III, 55-6, etc. Pour lui, les infinitifs de la seconde conjugaison riment avec ceux de la première : *amender-aver* (fr. *avoir*) I, 107-8. Il fait rimer ensemble, quoique rarement, *u* (lat. *ū*) et *ou* (lat. *ō, ū*) : *ure* (lat. *hora*)-*aventure* III, 31-2, *muʒ* (*mūtus*)-*tuʒ* (*totos*) III, 125-6¹. Il donne le son *ei* à des finales qui, en français, seraient réparties entre *oi* et *ai* : *creire* (fr. *croire*)-*feire* (fr. *faire*) I, 53-4; *peise* (fr. *poise*)-*eise* (*aise*), I, 95-6. Il modifie librement certaines finales en vue de la rime, faisant rimer *acuit* (fr. *acuet* ou *aqueut*) avec *conduit*, I, 73-4, tandis qu'ailleurs, I, 103-4, il associe correctement ce même mot à la troisième personne du présent indicatif de *voloir*². La déclinaison est mal observée. Il y a des fautes dont on ne peut charger le copiste, puisqu'elles sont attestées par les rimes, aux vers I, 2, 31, 76, 78; II, 40, 47; III, 24, 40, 42, 80, 88, 98, 126; IV, 35, 78, 80, 105. Dans presque tous les cas, la faute consiste, comme en tant d'autres textes, à substituer la forme du régime à celle du sujet³. Il n'y aurait évidemment aucune vraisemblance à supposer que le copiste a voulu, en tous ces cas, rétablir des rimes exactes au détriment de la grammaire⁴. On sait d'ailleurs que l'élimi-

1. On peut citer comme peu correcte la rime *avue* (*advocat*) -*remue* I, 97-8, mais la leçon du vers 97 n'est pas très sûre.

2. Il y a dans le ms. *acoit-voit*, mais c'est une notation due au copiste.

3. La seule exception bien caractérisée se trouve aux vers IV, 77-8, *Sand-wiʒ-eschiviʒ*, où *eschiviʒ*, se rapportant à *port*, devrait être *eschivi*.

4. Le copiste est, en ce qui touche la déclinaison, assez hésitant. Il écrit au cas sujet *apostouilles*, I, 55, II, 19, et *apostouille*, I, 39. On est donc embarrassé

nation de la forme du cas sujet par celle du cas régime se manifeste bien plus tôt et bien plus généralement en Angleterre que sur le Continent.

Ce n'est pas avant le XIII^e siècle que les poètes anglo-normands font régulièrement l'élision de l'*e* intérieur (de toute origine) placé en contact avec une autre voyelle. Ici, et en bien d'autres poèmes composés en Angleterre, il est impossible de prouver absolument que l'auteur prononçait *meïstes*, *ieïine*, *peïust*, *seïir*, etc., en faisant sentir l'*e*, plutôt que *mistes*, *june*, *pust*, *sur*. La graphie du manuscrit n'est pas rigoureuse; et le groupe *eu*, par exemple, représente certainement plusieurs sons; elle est notamment employée pour noter le son de diphthongue qui, en français de France, est rendu anciennement par *ue* (*veut*, *deut* I, 35-6, ancien français *vuet*, *duet*) aussi bien que le son simple représenté en français par *o* ouvert (*eust* III, 63, *eurent* II, 40, IV, 29, franç. *ot*, *orent*). Il ne serait donc pas surprenant que ce même groupe *eu* eût été conservé dans l'écriture, comme cela a eu lieu en France, du XIV^e au XVII^e siècle, pour marquer le son *u*, l'*e* ayant cessé de se faire entendre. L'examen de la mesure des vers résoudreait infailliblement la question si nous avons affaire à un poème composé sur le Continent, mais en Angleterre ce mode de vérification est moins sûr. Je crois toutefois qu'ici l'*e*, en contact avec une voyelle, n'est pas élidé. J'écris *eïisse* I, 52, *eïist* I, 21, *eïissent* I, 45, *geïist* I, 24, *jeïiner* I, 13, *jeïine* I, 85, *seïir* I, 82, *cuneiï* III, 24, *esmeïï*

de savoir s'il faut introduire ou non l'*s* du sujet, quand l'abréviation porte sur la fin du mot. Je lis *arcevesque* et non *arcevesques*, I, 49, 74, 78, 81, 96, II, 34, 41, 45, III, 11, IV, 63, 111, où le ms. porte *arcevesq*; , parce que l'abréviation d'*arcevesques* paraît être figurée ainsi : *arcevesqs*, IV, 50; de même au cas rég. du plur. *evesqs* III, 80, IV, 45. Il est à remarquer qu'en deux endroits, I, 49, et 96, la forme *arcevesques* donnerait au vers neuf syllabes.

IV, 105, *esmeüe* IV, 37, *meüe* II r° rubr., *purveü* II, 35, *receüz* IV, 92, *seüe* III, 94, IV, 24, *teü* IV, 106, *teüe* II r° rubr., *enpreïstes* IV, 42, *meïstes* IV, 100, parce que ces mots ainsi prononcés donnent aux vers où ils prennent place la mesure normale de huit syllabes, ou au moins celle de sept, qui est admissible, comme on le verra plus loin. Je laisse *benoit* I, 78, IV, 91, qui est la leçon du manuscrit, et dont on a, en anglo-normand, des exemples anciens, mais je ne verrais pas d'obstacle à restituer *beneoit* qui donnerait aux vers ses huit syllabes. *Burges*, I verso rubr. et 75, pour *Beürges*, paraît bien être la leçon de l'auteur; mais c'est un nom de lieu. J'ignore si notre versificateur savait la prononciation correcte de *Cis-teaus*, I, 99 : peut-être, par une fausse assimilation, en faisait-il trois syllabes, mais je tiens pour certain qu'il prononçait *läaus* I, 100, *läal* II verso, rubr., en deux syllabes, et *läauté* II, 10, en trois. Ce qui me fait présumer que dans tous ces cas l'*e* était prononcé, c'est que je ne rencontre pas, dans nos quatre feuillets, d'exemple où cet *e* prononcé donne au vers plus de huit syllabes. On pourrait à la vérité citer à l'encontre de cette opinion des vers tels que ceux-ci :

Par ses *jeünes* e uraisuns. (I recto, rubr.).

Ki demandent la *beneïçun*. (II verso, rubr.).

Ke l'arcevesque, *seüst* de fi. (II, 41).

E s'il ne *peüst* estre present. (III, 105).

Mais, outre que les deux premiers de ces vers pourraient être aisément régularisés par la suppression de *ses* et de *la*, on verra tout à l'heure qu'il est permis de ne pas tenir compte dans la mesure des finales atones de *jeünes*, *demandent*, *arcevesque*, *estre*. Je donne ces vues comme simplement probables, ne croyant pas possible d'arriver à une plus grande certitude

avec un texte dont la versification manque de stabilité et qui d'ailleurs est trop court pour qu'on puisse déterminer exactement les habitudes de l'auteur et celles du copiste.

La versification de notre poème soulève en effet des questions fort délicates. Nos quatre feuillets renferment beaucoup de vers faux, ou qui du moins seraient réputés tels dans un poème d'origine française. Il s'agit de faire ici la part de l'auteur et celle du copiste, et si des fautes nombreuses restent au compte de l'auteur, nous aurons à chercher quelles pouvaient être ses idées en matière de versification. Il n'existe pas, selon moi, de règle générale s'appliquant à la versification des poèmes français d'Angleterre. Les irrégularités y sont nombreuses, mais elles diffèrent de nature et de fréquence selon les textes. Chaque cas est à examiner en particulier.

Ici l'irrégularité consiste en ce que, parmi des vers de huit syllabes, l'auteur en admet un grand nombre qui n'en ont que sept; les vers trop longs étant au contraire fort rares :

Feuillet I; 112 vers : 43 courts¹, 5 longs.

Feuillet II; 66 vers : 22 courts, 5 longs.

Feuillet III; 132 vers : 54 courts, 4 longs.

Feuillet IV; 122 vers : 44 courts, 5 longs.

1. La proportion des vers réputés courts est peut-être un peu forcée : je regarde comme trop courts des vers qui seraient corrects à condition de n'éliminer point les finales féminines suivies d'un mot commençant par une voyelle. Ainsi je regarde comme courts ces vers : *Ke trop dure entr' eus cel'ire*, I, 34, *L'acord mult desire et veut*, I, 35, *La pape e il e li rois*, I, 58, qui auraient huit syllabes si on comptait l'*e* final de *dure*, *desire*, *pape*. La poésie française offre des exemples certains de la non élision de l'*e* en cas pareil, surtout lorsque l'*e* correspond à un ancien *et*, ce qui a lieu dans les deux premiers des vers cités (*duret*, *desiret*), mais on sait que l'*e* posttonique

La proportion des vers courts est tellement prépondérante, qu'il est impossible de l'expliquer par la négligence du copiste. Ce copiste pouvait n'être pas plus impeccable qu'un autre, mais il serait par trop invraisemblable qu'il eût fait perpétuellement la même faute consistant à diminuer d'une syllabe, et d'une syllabe seulement, non pas de deux ¹, le tiers des vers du poème. Ces vers de sept syllabes peuvent donc être, en général, considérés comme ayant la mesure que l'auteur leur a donnée. Que dans le nombre il s'en trouve plusieurs qui, ayant été composés dans la forme octosyllabique, aient perdu une syllabe par la faute du copiste, cela est possible, et même certain, mais il n'en reste pas moins évident que l'auteur a mêlé dans une proportion assez forte les vers de sept syllabes à ceux de huit.

Les vers longs, au contraire, étant en assez petite quantité, il semblerait légitime d'admettre en thèse générale qu'ils ont été allongés par l'erreur du copiste. Et toutefois, cette supposition serait dans une grande mesure erronée et ici encore il y a lieu de diminuer la responsabilité du copiste. Voici ces vers :

- 1 Mais ne feroient legerement (I, 41).
- 2 Pais fereient a tel (ou cel ?) parlement (I, 44).
- 3 K'ensemble soient il e Thomas (I, 48).
- 4 Ke n'i eüsse la tierce voiz (I, 52).
- 5 L'arcevesque ki a Punteinni (I, 81).
- 6 Li apostoilles ad grant angoisse (II, 1).
- 7 Ore funt un, ore funt el traire (II, 4).

a cessé de se faire entendre bien plus tôt en Angleterre que sur le Continent.

1. Le vers III, 91, *Vus em purroit mut dire*, n'a que six syllabes, mais, abstraction faite de la mesure, il est visiblement incomplet, puisque *purroit* n'a pas de sujet.

- 8 Ceste est de dous parties la une (II, 8).
- 9 Li apostoilles au roi de France (II, 19).
- 10 Ke l'arcevesque seüst de fi (II, 41).
- 11 De clergé e de chevalerie (III, 22).
- 12 Cuntre l'onur de Canterebire (III, 28).
- 13 Li peres li fist joie si grant (III, 39).
- 14 Quant li prelat de Canterebire (III, 53).
- 15 Mais ore fu autrement e pis (III, 107).
- 16 La pape quant l'ot mut en est muz (III, 125).
- 17 De part le cunte triste e dolanz (IV, 8).
- 18 De la la mer cuntre vus armée (IV, 12).
- 19 De vus ocire quant i vendrez (IV, 36).
- 20 De sun exil setime m'est vis (IV, 74).
- 21 En sentence escuminaciun (IV, 101).

Entre ces vingt-un vers qui, d'après la mesure usitée sur le Continent, auraient tous neuf syllabes, je n'en vois que trois où le copiste ait probablement fait une faute : le onzième, où il suffit de supprimer la conjonction *e*, le dix-huitième, où *la*, article, est superflu, et le dernier où le sens exigerait *En sentence d'escuminaciun*, ce qui n'améliorerait pas la mesure. Pour les vers 12 et 14, on peut admettre la prononciation *Canterbire*, tout en maintenant ailleurs (IV, 17) *Canterebire*. Quant aux autres, ils se réduisent à huit syllabes, si on suppose que l'auteur n'a pas tenu compte des *e* posttoniques de *feroient*, *feroient*, *soient*, *eüsse*, etc. Or cette supposition est légitime. La même licence s'observe dans un texte dont la pureté n'est pas contestable, les poèmes du frère Anger ¹. C'est surtout lorsque l'*e* posttonique est en contact avec la tonique précédente (*feroient*, *parties*, *joie*, etc.), que l'auteur anglais est porté à n'en pas tenir compte, mais même en d'autres cas (*arcevesque*,

1. Voy. *Romania*, XII, 201.

apostoilles, pape) l'*e atone* peut être négligé ¹. En tenant cet *e* pour muet, l'auteur se conformait très probablement à la prononciation courante de son pays et de son temps. Mais il ne croyait pas nécessaire de s'astreindre à une règle, puisque, d'autres fois, et bien plus souvent, il faisait compter l'*e atone*, conformément à l'usage du Continent. Son oreille étant peu sensible à la mesure, il devait avoir à peine conscience du manque de conséquence qu'il apportait dans sa manière de scander.

Nous caractériserons donc la versification de l'auteur inconnu de la vie de saint Thomas, en disant que dans ce poème les vers de huit et de sept syllabes sont admis indistinctement.

Une telle irrégularité serait incroyable de la part d'un poète proprement français : elle n'a rien qui doive surprendre chez un auteur qui composait en Angleterre dans la première moitié du XIII^e siècle. Il n'est pas contestable que cet auteur avait l'oreille peu faite à la cadence des vers français. Remarquons toutefois qu'il a pu être amené à mêler les vers de sept syllabes à ceux de huit par l'observation imparfaite de certains poèmes anglo-normands plus anciens dans lesquels les deux mesures sont régulièrement admises, à la vérité, en des conditions déterminées. L'ancienne vie de saint Brandan, composée en Angleterre peu après 1121, donne systématiquement la mesure de huit syllabes aux vers masculins et celle de sept aux féminins, et il est bien probable qu'il a existé d'autres poèmes composés dans la même forme ². L'auteur de la

1. Pour quelques-uns de ces vers on pourrait d'ailleurs avoir recours à des corrections fort simples. Ainsi aux 6^e et 9^e vers, on peut proposer *L'apostoilles*, au 8^e *l'une*, au 16^e *en* est loin d'être indispensable, etc.

2. Au XIV^e siècle cette forme est employée par Guillaume de Deguilleville dans sa pièce à la Vierge (*A toy du monde le refui*); voy. *A one-text print of Chaucer's minor Poems*, edited by Furnivall, p. 84 (Chaucer Society, 1871);

vie de saint Thomas peut avoir remarqué le mélange des deux mesures sans se rendre compte de la règle qui gouvernait leur emploi.

Quoi qu'il en soit de cette explication, il est certain que le mélange des vers de sept et des vers de huit syllabes n'est pas particulier à notre rimeur. Le même usage se rencontre en d'autres poèmes anglo-normands, non des plus anciens, notamment dans la vie de saint Edouard le Confesseur ¹, composée vers le milieu du xiii^e siècle, et dans le roman de Gui de Warwick.

Nos fragments présentent plusieurs exemples d'une autre irrégularité qui du reste n'est pas sans exemple dans l'ancienne poésie française ² et qui est devenue assez fréquente dans la poésie anglo-normande ³ : il donne mainte fois la même rime

cf. mes observations sur ce point dans Furnivall, *Trial forewords* (même Société), p. 101.

1. *Lives of Edward the Confessor*, edited by H. R. Luard. 1858 (Collection dite du Maître des Rôles).

2. Il serait peut être plus exact de dire « poésie normande », car c'est surtout chez Wace que cette particularité s'observe. Les 336 vers publiés dans mon *Recueil* (pp. 291-7) en contiennent deux exemples : vv. 267-70 (rime *on*), et 285-8 (rime *out*). De même dans le *Brut*, vv. 203-6, 359-62, 478-81, 495-8, 833-6, etc.; et dans la vie de saint Nicolas (je cite l'édition de Delius et entre parenthèses celle de Monmerqué) vv. 184-7 (180-3), 228-31 (224-7), 328-31 (322-5), 406-9 (408-11), 560-3 (565-8), etc.

3. Il y a d'assez nombreux du même fait dans les poèmes de Chardri (*Josaphat*, vv. 119-22, 443-6, 1037-40, etc.), dans la *Lumière as Lais* de Pierre de Peckam, (voy. notamment les fragments publiés dans la *Romania*, VIII, 328 et suiv., vv. 5-8, 91-4, 575-8, 597-600), dans le *Manuel de péchés* de William de Waddington, dans la *Petite philosophie* (*Romania*, XV, p. 257-8), dans la vie de saint Edouard le Confesseur, vv. 21-4, 181-4, 468-71, 599-602, 605-8, 694-7, 720-4, 786-9, 796-9, 854-7, 862-5, 900-3, dans le poème sur la construction des murs de New Ross (composé en 1265), etc.

à quatre vers consécutifs et même à six ; voy. I, 37-40, 41-4 ; III, 13-8, 41-4, 95-8, 103-6 ; IV, 1-4, 62-72.

On ne peut tenter de rétablir dans sa forme primitive un texte dont la versification est aussi flottante. Il est cependant évident que la copie de ce qui nous reste de la vie de saint Thomas n'est pas exempte de fautes, puisqu'il y a des passages dénués de sens. Je me suis donc borné à proposer, soit en note, soit dans le texte, à l'aide de [], les corrections que comporterait un texte en prose. Il est arrivé par la force des choses que ces corrections, tout en ayant pour but de satisfaire au sens ou à la grammaire, ont en même temps apporté quelque amélioration à la mesure.

IV. — L'ENLUMINURE DU MANUSCRIT

Je terminerai cette introduction par quelques remarques sur l'enluminure, ou, comme nous disons aujourd'hui, sur l'illustration, du manuscrit. C'est assurément un des plus remarquables spécimens de la miniature au XIII^e siècle. La composition de tous ces petits tableaux est ingénieuse et habile, les figures sont pleines d'expression ; celle du jeune roi (fol. 3 r^o) est charmante ; le dessin, mérite plus rare à cette époque, est d'une assez grande correction. Je n'ai jamais vu en aucun ms. du moyen âge de chevaux aussi bien dessinés que ceux des feuillets 1 verso et 2 verso. Le coloris n'est ici qu'accessoire : il est léger et laisse pleinement transparaître le trait. Je ne parle pas de l'intérêt qu'offrent certaines représentations pour

l'histoire du costume. Je suis sûr que si Hewitt ou mon regretté maître J. Quicherat avaient pu connaître nos quatre feuillets, ils en auraient tiré partie, l'un pour son *Ancient armour and weapons in Europe* (Oxford and London, 1853), l'autre pour son *Histoire du costume en France*. Et de même Jal aurait sans doute donné place dans son *Glossaire nautique* ou dans son *Archéologie navale* à la nef du feuillet 4 verso, où l'agencement du gouvernail placé à tribord et les détails du gréement sont si clairement représentés.

Il est certain que l'ornementation de notre ms. appartient à l'art continental, transporté en Angleterre par les Normands, bien plutôt qu'à l'art anglais dont nous possédons d'admirables spécimens antérieurs à la Conquête. Mais pourtant on trouverait difficilement dans un ms. exécuté en France des miniatures tout à fait analogues à celles de la vie de saint Thomas. En Angleterre, l'art de la peinture se développa d'une façon indépendante, et dès le xii^e siècle il produisit des œuvres supérieures, au moins pour le dessin, à celles que nous offre le Continent à la même époque. Voyez, par exemple, le rouleau de la vie de saint Guthlac, où les principaux épisodes de la vie du saint sont représentés en une série de médaillons au simple trait¹, ou encore les miniatures du Psautier triple de Trinity College, à Cambridge².

Dans notre ms. les miniatures sont constamment placées dans la partie supérieure de la page dont elles occupent ordinairement toute la largeur. Une fois seulement, au verso du troisième feuillet, la place nécessaire à une colonne d'écriture

1. Musée Britannique Add. 11631. Ces médaillons ont été reproduits en photolithographie par M. W. de Gray Birch.

2. L'une de ces miniatures est reproduite en héliogravure dans le *Psautier (français) de Cambridge*, publié par M. Fr. Michel.

a été ménagée à côté de la miniature. Devons-nous supposer que tous les feuillets du ms. étaient ornés de cette façon? J'incline à le croire, car parmi les miniatures conservées, il en est qui se rapportent à des événements de peu d'importance, ce qui semble indiquer l'intention de traiter au moins un sujet par page. Même sur le Continent, on trouve des mss. (le plus souvent des livres de piété) ornés avec cette profusion, mais la disposition des peintures y est en général moins régulière. Ainsi, dans le *Credo* de Joinville, les miniatures abondent, mais certaines pages en ont jusqu'à trois, tandis que d'autres n'en ont aucune¹. C'est seulement en Angleterre que nous trouvons des livres tout à fait comparables à nos fragments. Je ne mentionnerai que pour mémoire les Apocalypses en français, ou plutôt en anglo-normand, où les miniatures occupent beaucoup plus de place que le texte. On sait qu'il en existe plusieurs exemplaires, entre lesquels il faut mettre au premier rang le ms. fr. 403 de la Bibliothèque nationale. Un exemplaire presque semblable, mais un peu moins beau, est le ms. Bodley Auct. D. 4. 17, que M. Coxe a publié en fac-similé, avec les couleurs, pour le Roxburghe Club². Il en existe plusieurs autres, tous très remarquables et appartenant à la même famille, non

1. On peut citer encore les mss. B. N. fr. 13502 et Nouv. acq. fr. 1098 qui contiennent la vie de saint Denis en prose française (voy. Delisle, *Mél. de paléographie et de bibliographie*, p. 239 et suiv.). Ce sont des livres de luxe, où les miniatures tiennent au moins autant de place que le texte, mais la disposition ne ressemble nullement à celle de nos fragments. Les feuillets de la vie de saint Aubin (fin du XI^e siècle) acquis il y a quelques années par la Bibliothèque nationale (nouv. acq. lat. 1390) ne contiennent pas d'autre texte qu'un ou deux vers latins servant d'explication à la miniature qui occupe presque toute la page. (Voy. le mémoire de M. Ramé sur ce ms. dans la *Revue des Sociétés savantes*, 7, II (1880), 168 et suiv.).

2. *The Apocalypse of S. John the Divine*. London, 1876, in-4.

seulement pour le texte, mais encore pour l'enluminure ¹. Mais il n'y a entre ces apocalypses et notre ms. que des analogies générales. Ce qui caractérise la disposition de la vie de saint Thomas, c'est que les miniatures sont toutes accompagnées de rubriques en vers. Or il existe en Angleterre au moins deux livres, l'un et l'autre magnifiquement enluminés, qui offrent la même particularité. Ce sont précisément deux vies de saints en vers français. L'une est la vie de saint Alban, qui, si elle n'est pas, comme on l'a cru, l'œuvre de Mathieu de Paris, a du moins été écrite à Saint-Alban vers le milieu du XIII^e siècle; l'autre est celle de saint Edouard le Confesseur. La première appartient à la bibliothèque de Trinity College, Dublin. Je n'en ai plus un souvenir assez précis pour en comparer l'illustration avec celle de nos quatre feuillets. Je dirai seulement que presque toutes les pages sont ornées de miniatures ², qui sont plutôt des dessins coloriés ³, que chaque miniature est accompagnée d'une rubrique explicative composée le plus ordinairement de huit vers, rimant deux à deux ⁴. Toutefois, à la différence de notre ms., elles sont placées au sommet de la page, comme un titre courant, là où le ms. de la vie de saint Thomas place une rubrique latine. La vie de saint Edouard, dont j'ai étudié tout récemment le ms. à Cambridge (Bibliothèque de l'Université, EE. 3. 59), offre exactement la même disposition que notre Vie de saint Thomas, sauf que toutes les

1. Voy. la préface de Coxe; cf. Berger, *La Bible française au moyen âge*, p. 78, et suiv.

2. La Vie occupe les feuillets 29 à 50 recto du ms. Sept pages seulement sont dépourvues de miniatures.

3. Voy. ce qu'en dit l'éditeur, M. Atkinson, *Vie de saint Auban, a Poem in Norman-French* (London, 1876, in-4°), p. x.

4. Elles ont été publiées par M. Atkinson, ouvrage cité, pp. 55 et suiv.

pages sont à trois colonnes, tandis qu'un de nos feuillets (2 recto et verso) n'a que deux colonnes à la page. Dans la vie de saint Edouard comme dans celle de saint Thomas, la partie supérieure de chaque page est occupée par une miniature souvent divisée en deux compartiments. Il y a une rubrique en vers pour chaque sujet; c'est-à-dire que toute miniature divisée en deux compartiments comporte deux rubriques. On peut se faire une idée parfaitement exacte de cette disposition à l'aide du fac-similé d'une des pages du ms. (fol. 29 r^o) qui accompagne la publication de la vie de saint Edouard par M. Luard. Ce fac-similé reproduit non seulement le trait, mais encore les couleurs de l'original. C'est le même coloris léger et peu varié qu'on observe dans la vie de saint Thomas et dans celle de saint Alban. J'ai comparé attentivement les miniatures des deux ouvrages : on ne peut méconnaître qu'elles présentent beaucoup d'analogie. Toutefois, il n'est pas contestable que les deux œuvres ne sont pas du même artiste, et que les figures du saint Thomas sont d'un dessin très supérieur à celles du saint Edouard. Il suffit pour s'en convaincre de comparer les chevaux du premier (ff. 1 v^o et 2 r^o) avec ceux du second (ff. 4, 5, 6).

Le chroniqueur Thomas Walsingham, qui était moine de Saint-Alban, atteste que « Mathieu de Paris écrivit et enlumina avec la plus grande élégance les vies de saint Auban, « de saint Thomas et de saint Edmond¹. » On s'est fondé sur ce témoignage pour attribuer à Mathieu de Paris la rédaction de la vie en vers français de saint Alban, mais il y est

1. « Matthæus Parisiensis vitas SS. Albani, Thome et Edmundi conscripsit et depinxit elegantissime ». Cité par Sir Fr. Madden, préface du t. III de l'*Historia minor* de Mathieu de Paris, p. liij.

question évidemment de la confection d'un bel exemplaire, et non de la rédaction du poème, à supposer même, ce qui n'est pas certain, que Walsingham ait fait allusion au ms. actuellement conservé à Dublin. On est du moins assuré que ce ms. a été exécuté à Saint-Alban. On y reconnaît l'écriture nettement caractérisée des livres écrits dans ce monastère au XIII^e siècle, que cette écriture soit, comme on l'a prétendu, celle de Mathieu de Paris, ou qu'elle ait été pratiquée, comme le pensait Sir Thomas Duffus Hardy, par tout un groupe d'écrivains appartenant à la même abbaye. L'écriture de nos fragments est toute différente, de sorte qu'il n'est pas possible d'identifier le ms. dont ils ont fait partie avec l'exemplaire richement orné de la vie de saint Thomas que Mathieu de Paris aurait exécuté de ses mains, selon Walsingham. Le témoignage de cet auteur n'en est pas moins précieux, puisqu'il nous fournit une preuve nouvelle de la magnificence avec laquelle, en Angleterre, on ornait les ouvrages français consacrés à des sujets pieux.

Nos miniatures apportent un élément nouveau à l'iconographie ancienne de saint Thomas Becket, qui, jusqu'ici, est assez pauvrement représentée. On connaît les verrières de la cathédrale de Sens, qui remontent au XIII^e siècle. Il ne subsiste plus maintenant, de la série relative à l'archevêque de Cantorbéry, qu'un seul vitrail où sont représentés, en une suite de douze médaillons, les diverses épisodes de la vie du saint, à partir de son embarquement pour l'Angleterre¹. On pourrait citer plusieurs manuscrits, généralement postérieurs

1. Voy. A. de Montaiglon, *Antiquités et curiosités de la ville de Sens*, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 2^e série, XXII (1880), p. 131 (p. 64-5, du tiré à part).

au XIII^e siècle, où est représentée la scène du martyre ¹, mais on n'en connaît pas jusqu'à présent où la vie entière de saint Thomas soit figurée comme elle l'était dans le livre magnifique dont la Société des anciens textes français publie aujourd'hui les débris.

Septembre 1886.

1. Voy. les références à divers mss. du Musée Britannique indiquées par MM. Walter de Gray Birch et Henry Jenner, *Early Drawings and illuminations*, London, 1879, sous *Thomas the archbishop of Canterbury*.





FRAGMENTS D'UNE VIE
DE
SAINT THOMAS DE CANTORBÉRY

FEUILLET I RECTO.

Miniature à deux compartiments :

1^o Le roi Henri II, assis sur un escabeau, étend la main dans l'attitude du commandement vers deux chevaliers qui, selon ses ordres, procèdent à l'expulsion violente des parents et amis de l'archevêque. Auprès de la tête du roi on lit *Rex Henricus*. De la main gauche du roi part une banderolle sur laquelle on lit : *Exulet¹ tota propago vulgaris Th. et ei presente[tur]*. Au-dessus de la miniature : *Proscribitur tota cognatio beati Th. et eidem exules presentantur*.

Au-dessous :

*Par le roi est exillez
De Thomas tut li parentez
Hors de terre : n'est esparni*

1. Ms. exl'tet (exultet).

*Ne li jovnes ne li euchani
Ne la femme k'en gisine
Tient son enfant a sa peitrine.*

2° L'archevêque, mitre en tête, est couché sur un lit très rudimentaire. Au-dessus de sa tête pend une courtine. Devant lui se tient un clerc qui examine au jour un vase de forme allongée, peut-être un urinal. Auprès de la tête du saint on lit : *S. Th.* Puis, dans le haut de la miniature : *Infirmatur pre nimio jejunio apud Pontiniacum, sinisterque rumor auditus auget dolorem.* Au-dessus de la miniature : *Apud Pontiniacum commorans pre nimio voluntario jejunio infirmatur graviter.*

Au-dessous :

*Par ses jeünes e uraisuns,
Veilles e afflictions,
Frebles est, le quor ad fade
E cuchez s'en est malade.
Par force de obedience
Amenda puis cele abstinence.*

FEUILLET I VERSO.

La miniature représente les adieux du pape et de l'archevêque. Auprès du pape on lit *Alexander papa*. Auprès de l'archevêque *S. Th.* Au dessus de la miniature : *Conducit B. Thomas papam jam repatriantem. Uterque utrumque consolatur et stare admonet in causa assumpta viriliter.*

Au-dessous :

*Quant pès fu a honur mise
Entre l'Empire e seinte Iglise,*

1. A côté de l's est placé un b, comme si on avait voulu substituer *beatus* à *sanctus*. De même dans les autres miniatures, partout où il y a *S. Th.*

*La pape de France s'en part
 Ki mut prie ke Deus la gart.
 L'arcevesque l'ad cunvoié
 Gesque en Burges la cité.
 Le cungé prent e s'en returne ;
 L'un e¹ l'autre s'en par[t] murne.*

TEXTE.

Ne mangüe fors du pulment (a)
 Dunt servi fu li cuvent,
 Viandes arres sanz savur ;
 4 Veille de nuit, ure de jur ;
 Mais ço li est de sufrir gref :
 Tendre fu nurri e suef.
 8 Tant se met en grant destresce
 K'il, par tant, trop sun cors blesce.
 Travailz k'il out avânt duple
 Mais l'estat de sun cors truble :
 Ne puet li cors sustenir
 12 Ke li quers out en desir.
 Pa[r] jeüne[r] ad le quor fade ;
 Cuchez s'en est par tant malade.

L'archevêque de
 Cantorbéry, réfu-
 gié à Pontigni, y
 mène une vie as-
 cétique.

Il ne tarda pas
 à tomber malade.

16 **U**^N suen secrei confessur
 Ki mut l'ama par grant tendrur

1. Corr. [d]e ?

Cumande par obedience (b)
 K'il vivre autrement cumence.
 E cist ne volt estre a cuntraire,
 20 Mais ses conseilz e cumandz faire,
 Si nun la vie eüst perdue.
 Sa manere change e mue.
 Si sei amesuré ne fust
 De feblesce mortz geüst;
 24 Mais Deus l[i] ad par sa vertu
 La vie e [la] santé rendu.

Son confesseur
 l'oblige à changer
 de régime. 24

Henri II s'irrite
 de plus en plus à
 mesure qu'il voit 28
 croître son dés-
 honneur.

HENRIS li rois d'Engleterre
 Tant est irez ne set ke fere,
 [Quant] creistre voit de jur en jur
 Sun repruver e deshonor.

32

Mut est laidis e escharni,
 E maudit : ço peise li.

Il envoie au pa-
 pe pour le'prier 36
 d'intervenir.

A l'apostoile envoie a dire
 Ke trop dure entr'eus cel'ire;
 L'acord[e] mult desire e veut,
 K'ele n'est faite mut s'en deut.

Le pape ne veut 40
 s'entremettre qu'à

Messagers vienent e vunt
 Ki alez e repairez sunt;
 E li apostoille respunt :
 Ki le desturbe[nt] peché funt,
 Mais ne feroient legerement (c)

35 La correction acord[e] est justifiée par ele au vers suivant.

44 Pès, fors par commun asent.
S'il fuissent andui present,
Pais fereient a tel parlement.
Si ensemble eüssent parlé
Tost en seroient acordé.
48 Mais li rois n'i asent pas
K'ensemble soient il e Thomas.

la condition que le roi et l'archevêque aient une entrevue. Le roi n'y consent pas.

52 **L** i arcevesque a ço respunt :
« Ne place a Deu ki fist le mund,
« E pur nus mort suffri en croiz,
« Ke n'i eüsse la tierce voiz,
« Kar la pape par faus creire
« Purroit faus jugement feire. »

L'archevêque de son côté insiste pour avoir sa voix au débat, « car le « pape pourrait être mal informé « et prononcer un « faux jugement. »

56 **L** i apostoilles bien entent
Ke teu pès faire n'i apent
Si assemblez n'i fussent trois :
La pape e il e li rois ;
60 Au roi mande k'en nule guise
Tant froit cunte seinte Iglise.
Li messagier s'en vunt atant
Mut curucez e manaçant.

(*v^o a*)

Le pape mande au roi qu'il ne faut pas songer à la paix si d'abord n'a lieu l'entrevue à laquelle doit être présent l'archevêque.

Lorsque la paix
fut rétablie ho-
norablement entre
l'Empire et l'E-
glise le pape quit-
ta la France,

64

68

72

L'archevêque le
reconduit jusqu'à
Bourges.

76

80

L'archevêque re-
tourne à Pontigny
et s'y consacre au
jeûne et à l'étude.

84

QUANT pès fu a honur mise
Entre l'Empire e seinte Iglise,
E tant fait ke li empereres
E par force e par prieres,
Ke de citez e de tresor,
Retur fist plener e restor
La pape de France s'en part,
Ki mult prie ke Deus la gart,
Ki tant li fu certain refui
En sun peril e sun esnui ;
E quant sun chemin acuit,
Li arcevesque le cunduit
Gesque a Burges, la returne
Pur le partir triste e murne.
La pape va vers Rumme droit, (b)
E l'arcevesque benoit
Après cele departie
Ne le vit unc en ceste vie.

L'ARCEVESQUE ki a Punteinni
Repaire u seür [se] tapi
E meine solitaire vie
En escriture e estude,
En jeüne e en uraisun,

[En] veille e contemplaciun
 U mut aprent d'escripture,
 88 Kar il i met entente e cure.
 N'[en] aprist tant avant meint an.
 Mais tost envie en out Sathan,
 Li envious e li engrès, (c)
 92 Ki tost disturba cele pès.

E NVIE ke puet devenir
 Ke ne siet sa pès tenir ?
 Au tirant Henri mult peise
 96 Ke l'arcevesque est tant a eise,
 Ki s'en ire ke nuls l'avue ;
 D'iluec cuvent k'il le remue.
 Au chapistre de Cisteaus
 100 Mande k'il ne li sunt leaus
 Ki sun mortel enemi
 Funt tel solas e tel arbri.
 « Cist ki mun enemi acoit
 104 « A moi honor ne bien ne voit ;
 « Ki mun enemi avance
 « A moi fait mal e disturbance. »
 S'il nel facent amender
 108 Mult lur toudra grant aver ;
 De lur granges e maisuns,

Henri II mande
 au chapitre de Ci-
 teaux que l'ordre
 se comporte d'une
 façon déloyale en-
 vers lui, en don-
 nant asile à son
 ennemi mortel.

Il menace les re-
 ligieux de confis-
 quer les biens
 qu'ils ont en An-
 gleterre.

87 *Mieux vaudrait* de l'escripture. — 97 *Corr.* Si s'en i ? — 97 l'avue, *ms.*
 la vne (c.-à-d. la une). — 103-4 acoit-voit, *pour* acuet-vuet. — 105 *Corr.*
 Cist ki (*cf.* v. 103). — 109 *Corr.* g. de lur m.

Pecuine e possessiuns,
Dunt mut unt en Engleterre;
E cist de perte n'unt ke fere.





FEUILLET II RECTO.

Miniature à deux compartiments :

1^o L'archevêque, dans la position d'un homme qui marche, présente un livre ouvert à un auditoire d'hommes et de femmes qui paraissent l'écouter avec consternation. Au-dessus de la miniature : *S. Th., auditis enorm[it]atibus, reos excommunicat.*

Au dessous :

*Quant li arcevesques l'ot
En sentence tuz enclot
Clers e lai, nuls ne esparnie.
En sa escuminaciun tuz lie
K'a sa gent u possessiun
Funt mal u destrucciun.*

2^o L'archevêque, debout et gesticulant, s'adresse à une assemblée dont les deux personnages principaux sont Henri II et Louis VII. Ce dernier est assis et tient d'une main son pied droit placé sur sa jambe gauche, tandis que de l'autre il semble menacer l'archevêque ou lui imposer silence. Le roi d'Angleterre se tient debout et discute. Deux hommes qui paraissent de basse condition, sont placés entre les rois et l'archevêque et font à ce dernier des gestes injurieux. Auprès des deux rois on lit *Rex Henricus* et *Rex Ludovicus*. Sur une banderole dont une extrémité est placée dans la main du saint, on lit *prelatis (?) adquiesco*

salvo honore Dei. Au-dessus de la miniature : *Concilium magnum regum et prelatorum ubi beatus Thomas passus multa convicia.*

Au-dessous :

*A un parlement cummun
Sunt li dui roi e si barun.
Grant parole i fu meüe,
Mais l'onur Deu i fu teüe,
Sul li arcevesque Thomas
L'onur Deu ne ublie pas,
Dunt par trestute la curt
Grant estrif e noise surt.*

FEUILLET II VERSO.

La miniature représente le départ des rois et de l'archevêque qui s'en vont chevauchant en des directions opposées. Les rois et les sergents à pied qui les accompagnent se retournent avec des gestes menaçants vers le saint prélat qui leur adresse des exhortations. A droite de la miniature on voit des gens du peuple (au-dessus de leurs têtes est écrit *vulgus*) demander à l'archevêque sa bénédiction. Au-dessus de la miniature : *Reges Ludovicus et Henricus et sui compllices. Recedit beatus Thomas multis laccessitus injuriis, et derisus a magnatibus. Soli pauperes benedictionem ejus petunt.*

Au-dessous :

*Du cuncil escriez s'en part;
Gent encuntre chescune part
Ki demandent la beneïcun;
Dist chescun a sun cumpaïgnun :
« Veez le leal advocat
« Deu, ki sul pur li cumbat. »*

TEXTE.

Li apostoilles ad grant angoisse,
 Suz ciel ne siet ke faire puisse.
 E li messenger [au] cuntraire,
 4 Ore funt un, ore funt el traire.
 Mut avroit en quor pesance
 S'il curuçast le roi de France
 E des Franceis la commune.
 8 Ceste est de dous parties la une,
 Mès ceste requiert dreiture,
 Lei e leauté e mesure.
 D'autre part li rois Henris,
 12 De terre, de avoir poestifs,
 Ove ses evesques e ses clers
 Est tut encuntre e en travers.
 Si li rois ne se entremette
 16 Lowis, ne siet quant pès i mette,
 Kar mult est de descreciun,
 De mesure e de grant resun.

Le pape est très perplexe, en présence des sollicitations qui lui sont adressées de part et d'autre.

(b)
Il n'a d'espoir que dans l'entremise du roi de France.

20 **L** i apostoilles au roi de France
 Mandé cum en lui ad fiance
 K' il mette pès e amur

4 *Corr.* or dans l'un des deux cas. — 5 en ou eu?

Le roi Louis
consent de bonne
grâce à tenter de
réconcilier l'ar-
chevêque avec le
roi Henri.

Le roi de France
provoque une con-
férence à laquelle
il assistera avec le
roi d'Angleterre
et l'archevêque.

Le roi Henri
s'y rend dans la
conviction que
l'archevêque va se
mettre en sa merci.

Entre le roi e sun pastur,
En tel furme e en tel guise
Ke honur i eit seinte Iglise.
Quant [li reis] la requeste entent,
Mult la li grante bonement,
Il i mettra peine e cure;
Tant frad d'ambes parz mesure
Ke mult ert purvers e engrès
[Cil] en ki remeindra la pès.
Mais n'entent mie cument,
Fors par un cummun parlement
U fuissent present tuit troi,
L'arcevesque, il e lu roi.
Purparlé l'ad e purveü,
K'ensemble sunt tuit troi venu,
E d'une e d'autre part grant gent
Ki pur la pès i sunt present.
Li rois Henris vint volentiers,
Kar dit li eurent messagiers
Ke l'arcevesque, seüst de fi,
Se mettroit tut en sa merci.

(v^o)

44

QUANT tuit furent assemblé
Li roi, li cunte e li lettré,
L'arcevesque s'en humilie,
As pez le rei Henri se plie,
E li dist : « Beu sire roi,

(b)

33 present ms. cummun, de même qu'au vers précédent, mais present est écrit en marge par une main contemporaine.

48 « Entendez, s'il vus plest, a moi :
 « Ma cause tute a vus cumand ;
 « Faites ent vostre cumand.
 « Trestute a vostre plaisir
 52 « L'abandun a grant laisir,
 « Sauf l'onur de Deu. » Atant
 Mue li rois Henris semblant ;
 Plus est irez ke n'est leün,
 56 U quant blescé se sent dragun,
 E dist : « Haï ! tant mal assis
 « Les biens u par moi es mis ! »

L'archevêque
 déclare se mettre
 entièrement à la
 discrétion du roi
 « sauf l'honneur
 « de Dieu. »

A ces mots, le
 roi Henri change
 de couleur : « J'ai
 mal employé »,
 dit-il « mes bien-
 « faits. »

60 **P**UIS s'est turnez au roi de France,
 E dist : « Oez grant decevance,
 « Cum ore muet descord e scisme
 « Par wenelaz e par sofisme !
 « E ki tut muet sul le descord
 64 « A tuz fait entendre k'ai tort,
 « Kar par cest mot « sauf l'onur
 « De Deu » nus met tuz en errur. »

Puis, se tour-
 nant vers le roi
 de France :
 « Voyez quelle
 « fourberie ! Par
 « ces mots *sauf*
 « l'honneur de
 « Dieu, il remet
 « tout en ques-
 « tion. »

53 *Corr.* Sauve.







FEUILLET III RECTO.

Miniature à deux compartiments :

1^o Couronnement du jeune roi Henri, fils de Henri II. Le jeune roi (*Rex H. junior*) est assis sur un banc; à sa droite et à sa gauche se tiennent debout l'archevêque d'York (*archiepiscopus Rog. Ebor.*) et les évêques de Londres, Salisbury et Rochester. L'archevêque d'York vient de lui poser la couronne sur la tête et lui met en main le sceptre royal. Au-dessus de la miniature : *Coronatur rex H. junior per manum Rogeri archiepiscopi Eboracensis, in prejudicium ecclesie Cantuariensis.*

Au-dessous .

*Li rois Henris grante e dune
De Engleterre la curune
A sun fiz esné Henri
Repentant fu puis e marri.
Li prelat d'Everwic Roger
A tort l'emprist a curuner.*

2^o Festin à l'occasion du couronnement du jeune roi. Le roi Henri II (*Rex Henricus pater*) porte à son fils, assis à table (*Rex Henricus filius ejus*) un hanap à couvercle. Derrière la table, un homme, qui n'est point un clerc, car il n'est pas tonsuré, tient l'extrémité d'une banderolle sur laquelle on lit : *Ne (?) majestas nimis inclinata.* Au-dessus de la miniature : *Celebratur convivium coronacionis. Ministrat pater filio et se regem esse diffitetur.*

FEUILLET III VERSO.

Miniature a deux compartiments :

1^o L'archevêque est assis la tête appuyée sur sa main droite, ayant devant lui un livre ouvert sur un pupitre. Un messenger ayant la dague au côté lui apporte une lettre close. Au-dessus de la miniature : *Sedenti sancto Thome in tristicia nunciantur predicta, qui de tristi fit tristior.*

Au-dessous :

*L'arcevesque, quant l'ot e siet,
N'est merveille si li greft;
A la pape s'est pleint, e mande
K'amender le cumande;
E cist mande k'il escumine
Tuꝛ du conseil e la cuvine.*

2^o Un moine agenouillé présente au pape (*Alexander papa*) une lettre close. A la droite du pape un personnage debout semble converser avec un homme qui se tient derrière le moine. Au-dessus de la miniature : *Significantur hec pape.*

Au-dessous :

*Quant li apostoilles en fu cert
Quel mal unt ja fait li culvert,
A seint Thomas otreit poer
De suspendre e escuminer,
Kar plus li greve cest desrei
Ke persecuciun du rei.*

TEXTE.

En pès se tient e pacience,
 Ne remaudit, grundist ne tence.
 Un de ses clers li dist : « Beu sire,
 4 « Eu muster k'ad nun Martire
 « Fu traité hui de cuncorde,
 « Ke a la verité se acorde,
 « Kar par martire ert ta vie,
 8 « Bien le vus devin, finie.
 « Par vostre mort seinte Iglise
 « Cunquerra pès e franchise. »
 L'arcevesque a ço respunt :
 12 « Ço pleise a Deu ki fist le mund. »

PUR sa terre [as]seürer
 E tut sun regne confermer
 Sun fiz k'ert eir, a Wemuster,
 16 Henri, li rois veut coruner,
 Dient plusur, tut pur grever
 Custume (?) enfreindre e entamer
 La droiture e la franchise

L'archevêque, en apprenant cette nouvelle (que le roi avait refusé, au colloque de Montmartre de lui donner le baiser de paix), garde sa sérénité. Un de ses clercs lui dit : « C'est en signe de vérité que cette affaire a été traitée au moutier des martyrs, car votre vie finira par le martyre et ainsi la paix sera rendue à l'Eglise. — Dieu le veuille! » répond l'archevêque.

Le roi fait couronner son fils Henri à Westminster, au mé-

2 *Corr.* Ne ne m.? — 7 *ta*, *corr.* vostre. — 13 *Le copiste, en écrivant seurer, a peut-être compris sevrer; il faudrait alors quelque chose comme [de mal] sevrer. Mais asseürer convient mieux au sens.* — 18 *Le premier mot est très effacé.*

	18	VIE DE SAINT THOMAS DE CANTORBÉRY
pris des droits de l'archevêque de Cantorbéry.	20	A l'arcevesque e sa iglise. Grant gent i estoit banie De clergé e de chevalerie. Roger d'Everwic i fu (b)
L'archevêque d'York, les évêques de Londres, de Rochester et de Salisbury assistent au couronnement.	24 28	Li arcevesques cuneü; L'evesque fu de Lundres la E cist de Rocestre i va. Li evesque de Salesbire, Cuntre l'onur de Canterebire, Ove l'arcevesque, cist tuit troi Furent a coruner le roi, Henri le jofne; las l'ure!
	32	Mut en avint mesaventure.
		L A feste funt plenerement. Au manger eurent grant gent; Le pere fist au fiz grant feste. Ne oïmes en chançon n'en geste Ki fust de riche hom[e] servi Cum fu le jofne rois Henri. Li peres li fist joie si grant (c)
Le roi Henri II sert son fils à table. On lui entend dire que le seul roi est le jeune Henri.	36 40	K'a ceu jur li fu sergant, E, oianz plusurs, geï Ke sul fu rois jofne Henri, Ne mie cist ki dunc servi; Dunt mut après se repent.
Dans la suite il s'en repentit.	44	Mut s'en dolut en après, Kar poi dura l'amur e pès.

Après poi d'ure s'en dult,
 48 K'il au pere guerre mut.
 Ço fu au cumencement
 Le primer entuchement
 Du pecché lu roi Henri,
 52 Ki seint Thomas tant pursuï.

QUANT li prelat de Canterebire
 L'oï recunter e dire,
 Mut se tint despersoné
 56 E mut sun honor blescé,
 La digneté de sa iglise
 Mut desmembrée e maumise.
 Asez les en fist chastier
 60 E par la pape amonester
 E prier au comencement
 De ceste emprise e osement;
 Mais n'i eust mester priere
 64 Ne cumandement de pere,
 De frere, de ami u veisin
 K'il ne fuissent au roi enclin.
 Li apostoille suvent
 68 Cumande e prie ducement
 K'il ne facent cuntre l'asise
 Du regne ne de seinte iglise.
 Cist tindrent tut en despit

L'archevêque de Cantorbéry ressentit vivement cette injure faite à sa dignité.

(v^o)

Il avait tenté de dissuader les évêques et les avait fait admonester par le pape.

Le pape leur défendit à plusieurs reprises de rien entreprendre contre la constitution du royaume et de l'Église.

55, 56, 58 On pourrait introduire [a] avant despersoné, blescé et desmembrée. — 63 eust est pour ot.

Mais ceux-ci ne
tinrent pas compte
de ses avertisse-
ments.

72

E eschivirent sun escrit,
Tut cuntre lur cunscience
E cuntre seinte obediencie.

Leur conduite
fut la cause de
grands maux.

76

A la fin bien ço parut
K'a Deu lur ovre pas ne plut.
Mult en vint mal e encumbrier
Par le jofne roi coruner,
Sanc de arcevesque espanduz,

80

Autres evesques suspenduz
E li autre escumengez
E cunfunduz e exillez,
E guerre entre fiz e pere

De là vinrent la
haine entre le
père et le fils et la
mort prématurée
de celui-ci.

84

Meüe mortele e amere.
Enmi les anz de sa juvente,
Es anz poi plus u meins de trente,
Murut li jouvre rois Henris,

88

Dunt veuz e jovres sunt mariz.
De sa beuté, de sa largesce,
De sa bunté, [d]e sa pruesce
Vus em purroit mut dire,

92

Mais ço seroit hors de matire.

96

LA novele est espandue
E par [les] terres tost seüe
Du coronement Henri
Li jovne ki tant tehi
Tut a ferme, tut a cumpli.

87 jouvre, *ms.* jounre. — 91 *Suppl.* [om] après purroit, ou *corr.* purroie
je. — 96 *Corr.* Le.

100 Rois fu clamez li rois Henri,
Li jovnes ki tant fu beus
E pruz e franc juvenceus.

104 **Q**UANT l'ot dire seint Thomas, (b)
S'il fust irez ne esmerveil pas,
Kar a sa persone apent
Le real coronement;
E s'il ne peust estre present,
Suvaus par sun asentement.
108 Mais ore fu autrement e pis :
N'i fu present ne cunseil quis.
Puis k'il out tut cest ataint,
Al apostoille s'est pleint
De ceus de sa subjection
112 Ki unt fait tel mesprisiun
A lur pere e [a] lur prelat
Ki sul pur eus tuz cumbat,
E ki sustent exil pur tuz
116 E del roi [le] mortel curuz.
Plus li greve ceu desroi (c)
Ke la grevance lu roi.
Plus s'en deut e plus s' esmaie,
120 Kar ço est cum coup sur plaie.
Entre dous moeles git Thomas

L'archevêque se plaint au pape de la conduite tenue par ses suffragants.

Il souffrit plus de l'inconvenance commise par les évêques que de l'injure que lui faisait le roi.

101 Corr. l'oï. — 106 Manque-t-il une paire de vers? Le sens paraît incomplet. — 107 Corr. or. — 109 Suppl. [mal] après cest? — 117-8 On pourrait ramener ces deux vers à la mesure octosyllabique à l'aide des deux vers de la rubrique qui accompagne la miniature relative à ce passage (ci-dessus, p. 18) :
Kar plus li greve cest desrei | Ke persecuciun du rei.

22

VIE DE SAINT THOMAS DE CANTORBÉRY

Quant haut le prent e nuit li bas;
Bien semble de frument e grain

124

Ki muluz est a faire pain.

La pape, quant l'ot, mut en est muz
E du regne de France tuz.

128

Le roi de France
prie le pape de
venger l'archevê-
que.

Del autre part li rois de France

Prie k'en preinne vengeance

La pape, cum il sun servise

E [s'] amur veut sanz feintise.

132

WILLAME, li prelat de Sanz,
Des maus seint Thomas doillanz

125 *Suppr. en.*





FEUILLET IV RECTO.

Miniature :

L'archevêque, ayant avec lui un de ses compagnons d'exil est à Wissant, sur le rivage, et se dispose à s'embarquer, lorsque Milon, (inscription : *Milo minister comitis Bolonie*) vient à lui et l'avertit des dangers auxquels il s'expose s'il se rend en Angleterre. Un navire venant d'Angleterre aborde en ce moment (*naute ab Anglia venientes*) et ceux qui le montent confirment l'avis transmis par le comte de Boulogne. Au-dessus : *Consideranti beato Thome ventos occurrit Milo collector nauli, nuntians insidias parari applicanti. Idem nuntiant adventantes.*

Au-dessous :

*Milun s'en vient ki ert serjant
Au passageür de Withsant :
« Sire, volez ke voirs vus cunte
« De part mun seigneur le cunte
« De Buloine? Armée gent
« De la mer par mal vus atent. »*

*Par une nef k'est arivée
Est sa parole acertée.
Dient cist k'arivez¹ sunt
« Gent armée mil de frunt
« Gueite², quant ariverez
« Ke soiez tuz tost detrenchez. »*

1 Corr. k'a rive? Le sujet est la gent armée du vers suivant. — 2 Corr. [Ki] gueite[nt]? On pourrait aussi, en conservant gueite comme substantif, modifier ainsi le vers précédent. Gent armée mute ke funt; mais il vaut mieux conserver de frunt qui se retrouve plus loin, v. 46.

FEUILLET IV VERSO.

L'archevêque aborde en Angleterre près de Sandwich. Il se tient debout à l'avant du navire, ayant devant lui son porte-croix. Une petite barque vient au-devant des voyageurs. Un homme, portant dans ses bras un enfant, est dans l'eau, près du navire (voy. vv. 85-7.) Sur le rivage, des gens du peuple demandent dans une attitude respectueuse, la bénédiction du prélat, derrière eux des chevaliers font des gestes menaçants. Au-dessus de la miniature : *Applicat beatus Thomas in Anglia. Occurrunt compatriote letantes. Soli regales minantur.*

Au-dessous :

*Quant en Engleterre arive
Mutz l'atendent a la rive
Povres que sa beneïçun
Demandent par devociun;
Mais Reaus demandent pur quei
Suspent les prélaç lu rei.*

TEXTE.

L'archevêque,
au moment de
s'embarquer, voit
arriver Milon, et
pense qu'il vient
lui réclamer un
droit. 4

Quant li prod[o]em le vout garnir,
Atant regarde e voit venir
Milun, quide k'il eit desir
Frect demander e frect tenir.
« Sire, » dist Miles, « n'est pas si :
« Ne vieng pas frect demander ci,
« Einz vus di un mandement

8 « De part le cunte triste e dolent ;
 « Nel vus puis sanz lermes dire :
 « Aturnez sunt pur vus ocire
 « De adversers grant assemblée
 12 « De la mer cunte vus armée. »
 Quant ad le mandement oï,
 Tut lez e baudz li respundi :
 « D'Engleterre sui asez près ;
 16 « Feint sui si pur tant passer lès.
 « Droit est ke Canterebire
 « Dès ore sun pastur desire :
 « Set anz ad ke jo n'i fui,
 20 « Ki du liu arcevesques sui. »

« Je viens », dit
 Milon, « non pas
 « vous réclamer
 « le fret, mais
 « vous avertir de
 « la part du comte
 « que sur la rive
 « opposée des
 « hommes sont
 « réunis pour vous
 « tuer. »

L'archevêque
 déclare qu'il par-
 tira quand même.

A TANT regarde vers la rive :
 A Es vus k'une nef se arive.
 Hom demande, quant est venue,
 24 Si nuvele fust seüe
 Del arcevesque en Engleterre.
 E cist dient, ne^[l] volent tere,
 K'il disoient esp^[r]essement
 28 K' il vendroit novelement,
 Dunt grant joie eurent e hait ;
 Mais un de eus une part les trait
 Ki dist : « Retraez vus, chaitifs !
 32 « Semble il vus lunges k'estes vifs ?
 « Des chevaliers une grant rute

(b)

A ce moment
 une nef aborde.
 Ceux qui la mon-
 tent disent que la
 venue de l'arche-
 vêque est attendue
 avec joie.

Toutefois l'un
 d'eux, prenant à
 part l'archevêque
 et les siens, leur
 annonce qu'une
 troupe de cheva-

12 Ms. De la la m. ; cf. le dernier vers de la première rubrique du recto.

liers les attend
pour les mettre à
mort, à l'instiga-
tion de l'archevê-
que [d'York] Ro-
ger et des évêques
que Thomas a ex-
communiés.

36

40

44

Avec eux sont
Renaut de Wa-
renne, le vicomte
Gervaise et Ran-
douf de Broc.

48

52

56

« De la vus atent sanz dute
« Ki pretz sunt e apareillez
« De vus ocire quant i vendrez.
« Mut est la terre esmeüe
« En vostre premiere venue.
« L'achesun tute sur vus metent;
« L'arcevesque e [les] suens tut rettent
« Pur l'arcevesque Roger (c)
« K'enpreïstes de curucer,
« E les evesques ke avez
« Suspenduz e escuminez.
« Ove les evesques ki i sunt,
« Ki cunte vus sunt tuit de frunt,
« Renaud de Warenne i est,
« [E] li visquens Gerveise prest,
« E Randouf de Broc ki ja
« Li arcevesques escuminia :
« Of grant cumpaignie armée,
« Tut ensemble a fiancée,
« Atendent sur la marine,
« Ki jur e nuit gueiter ne fine.
« Ne serez plus tost arivez
« Ke pris soiez e detrenchez. »

La compagnie
de l'archevêque
est épouvantée :
« De deux maux

QUANT tute sa compainnie
Ço ot, mut est esbahie :
« De dous mals doit hom le mendre (v°)

41 Ms. Par. — 45 evesques paraît être répété d'après le v. 43; corr. chevalers?

60 « Eslire; meuz nus vaut atendre
 « Ke d'estre hastifs e engrès
 « Par quei [nus] repentum après. »
 L' arcevesque lur respunt :
 64 « Ne place a Deu ki fist le mund
 « Ke jo pur tant tel poür eie
 « Ke de mon purpos me retreie !
 « Engleterre voi jeo de ci :
 68 « Jo i enter[r]ai. Si sai de fi
 « Aturné m'est occisiun :
 « De mort i suffrai passiu. »

« ont doit choisir
 « le moindre.
 « Mieux vaut at-
 « tendre que se
 « hâter pour se re-
 « pentir après. »
 L'archevêque
 persiste dans son
 dessein, bien qu'il
 n'ignore pas que
 la mort l'attend
 en Angleterre.

72 **P**UIS, l'an del incarnaciun,
 Cum nus en escrit lisum,
 Mil e cent seissante e dis,
 De sun exil setime, m'est vis,
 El secund jur u terz d'advent,
 76 Se mist en mer priveement.
 Par nuit s'ariva a Sandwiz ;
 Le port de Dovre unt eschiviz
 Pur les agueitz des armez
 80 K[i] a Dovre sunt demurez.
 Quant l'unt oï, cum a grant ost
 Cele part sunt alez tost.

L'an 1170, le
 second ou le troi-
 sième jour de l'A-
 vent (30 nov. ou
 1^{er} déc.), la sep-
 tième année de son
 exil, l'archevêque
 s'embarqua. A la
 nuit il aborda à
 Sandwich, évitant
 le port de Douvres,
 où des hommes
 armés les atten-
 daient.

84 **Q**UANT la nef estoit venue
 Par la croiz fu tost cunue.

(b)

Il est accueilli à
grand joie par les
paysans.

88

Li païsant teu joie en unt
Ke tuit i acurru sunt ;
Cist escurcez e cist a bat,
En la mer cuntre lur prelat
Vunt pur li recevoir a joie.
Dient li en haut k' il oie :

92

« Benoit seit ki est venuz,
« El non Deu soit receüz ! »

Mais voici qu'ar-
rivent les cheva-
liers et les sergents
armés, qui lui di-
sent : « Pourquoi
« avez-vous mis le
« trouble dans le
« pays ? »

96

A TANT es vus venent bruanz
Chevalers armez e serganz.

De saluer le en unt despit ;

A grañz gorgées li unt dit :

« Pur quei avez par orgoil

« La terre mis en tel truboil ?

« Einz que vus i parvenistes

(c)

« Les evesques lu roi meïstes

« En sentence escuminaciun,

« Dunt surce est la contenciun. »

Si li unt dit a grant manace :

104

« Si nostre sires le roi sace,

« Irez ert mut e esmeü,

« E ne li sera pas teü.

« Ne larra k' il ne s'en venge

« E grès vengeance de ço prenge,

« Ke si tost avez medlé

« Tut le regne e le clergé. »

Ils le menacent
de la colère du
roi.

108

112 **L**'ARCEVESQUE lur ire e rage
 Par sen e simplesce asuage,
 E lur dist : « Seignurs, sacez
 « N'en sera pas li rois irez :
 « Ne sui pas en ceste afaire
 116 « Au roi n'au regne cuntraire
 « A sa bone voillance e grace,
 « Droitz est ke [la] justice face
 « De ceus k' unt fait fol'enprise
 120 « Devers moi e ma iglise,
 « De mes sugez nomeement
 « Ki furent al coronement

L'archevêque
 s'efforce de les cal-
 mer, leur disant
 que le roi ne doit
 pas lui en vouloir
 de ce qu'il a fait
 justice de ceux qui
 ont entrepris con-
 tre les droits du
 siège de Cantor-
 béry.



VOCABULAIRE



VOCABULAIRE

- acertée, *part. p. fém.*, IV *recto rubr.*, *vérifiée, assurée.*
- achesun IV, 39; *grief, accusation.*
- acuillir, *ind. pr. 3^e p.* acuit I, 73, acoit I, 103; *accueillir* I, 103; — sun chemin I, 73, *se mettre en route.*
- adversers, *rég. pl.*, IV, 11, *mécréants.*
- advocat II *verso rubr.*, *défenseur, mot adopté du latin.*
- agueitz, *plur. rég.*, IV, 79, *aguets, guet-apens.*
- amonester III, 60, *admonester.*
- apostoilles, *suj. sing.*, I, 55, II, 19, III *verso rubr.*; *apostoille* I, 39; III, 67; *rég. sing.* *apostoile* I, 33, *pape.*
- arbri I, 102, *abri.*
- ariver, *réfl.*, arive IV, 22, ariva IV, 77, arivée IV *verso rubr.*, *aborder.*
- arres, *adj. fém. pl.*, I, 3, *sec, sans assaisonnement.*
- asent I, 42, *assentiment, consentement.*
- asentir, *réfl.*, I, 47, *donner son consentement.*
- asise III, 69, *établissement, constitution.*
- asuager, *ind. prés. sing. 3^e p.* asuage IV, 112, *adoucir.*
- ateint III, 109, *part. passé, pris substantivement (?)*, *d'atteindre, atteinte, grief.*
- avuer, avue I, 97, *protéger.*

- banir, *part. p. fém. sing.* banie III, 21, *convoquer.*
 bat IV, 87, *bateau de petite dimension.*
 baudz IV, 14, *franc, hardi, qui n'hésite pas.*
 bruïr, *part. pr. rég. pl.* bruanz IV, 93.
- chapistre I, 99, *pour chapitre.*
 commune II, 7, *l'ensemble.*
 culvert, *suj. pl.* III verso rubr., *mécréants.*
 cumand, *rég. sing.* II, 50, *commandz, rég. pl.* I, 20, *commandement, volonté.*
 cuncil, *rég. sing.* II verso rubr., *parlement.*
 cuntraire, *estre a* — I, 19, *s'opposer à.*
 cunvoier, *part. p.* convoié, I verso rubr., *accompagner.*
 cuvenir, *ind. pr. sing. 3^e p.* cuvent, *pour cuvient*, I, 98.
- despersoné III, 55, *lésé.*
 desroi III, 117, *inconvenance.*
 deviner, *ind. pr. sing. 1^{re} p.* devin III, 8, *deviner [l'avenir], pronostiquer.*
 doloir, *réfl., ind. pr. sing. 3^e p.* deut I, 36, III, 119; *prét. sing. 3^e p.* dolut III, 45, *dulut* III, 47, *part. pr.* doillanz III, 132, *s'affliger.*
- el II, 4, *autre chose.*
 enchani, *suj. sing., I recto rubr., blanchi, devenu chenu.*
 engrès I, 91, II, 29, IV, 61, *entété.*
 entuchement III, 50, *empoisonnement, au figuré, effet comparable à celui du poison.*
 envoier, *prés. s. 3^e p.* envoit I, 33. *Même forme Vie de S. Edouard, v. 235.*
 errur, *mettre en* — II, 66, *tromper.*
 escharni I, 31, *tourné en dérision, rendu ridicule.*
 eschivir, *prét.* eschivirent III, 72, *part. p. pl.* eschiviz, *éviter, s'écarter de.*
 escrier, *part. p. suj. sing.* escriez II verso rubr., *honne, sur qui l'on crie.*
 escuminaciun II recto rubr., IV, 101, *excommunication.*
 escuminer III verso rubr.; *subj. pr. sing. 3^e p.* escumine *ibid.*; *prét. sing. 3^e p.* escu-

minia IV, 51; *part. p.* escuminez IV, 44; escumengez III, 81, *excommunier.*

escurcez, *part. masc. pl. suj.* IV, 87, *retroussés.*

esmaier, *réfl.* III, 119, *se décourager.*

esnui I, 72, *ennui, tourment.*

esparnier, *ind. pr. sing. 3^e p.* esparnie II *recto rubr.*, *part. p.* esparni I *recto rubr.*, *épargner.*

estat I, 10, *état.*

estrif, *suj. sing.* II *recto rubr.*, *débat.*

estudie I, 84, *étude.*

fade I *recto rubr.*, I, 13, *affadi, fatigué.*

feint IV, 16, *lâche, couard.*

fi, de — II, 41, *avec certitude.*

frebles, *suj. sing.* I *recto rubr.*, *faible.*

frect IV, 4, 6, *fret, droit de passage.*

frunt, de — IV, 46, *à l'encontre, opposé.*

furme II, 23, *forme.*

geïr, *prét. s. 3^e p.* geï III, 41, *confesser, reconnaître.*

gesque I *verso rubr.*, I, 75, *jusque.*

gisine, en — I *recto rubr.*, *couchée, en parlant d'une nouvelle accouchée.*

gorgées, a granz — IV, 96, *en se rengorgeant, sur un ton hautain.*

granter, grante II, 26, III *recto rubr.*, *accorder, concéder.*

grundir, *prét.* grundist III, 2, *grommeler.*

grever III, 17; *ind. pr. sing. 3^e p.* greve III, 117; *subj. pr. sing. 3^e p.* greft III *verso rubr.*, *grever, causer de la peine.*

hait IV, 29, *contentement.*

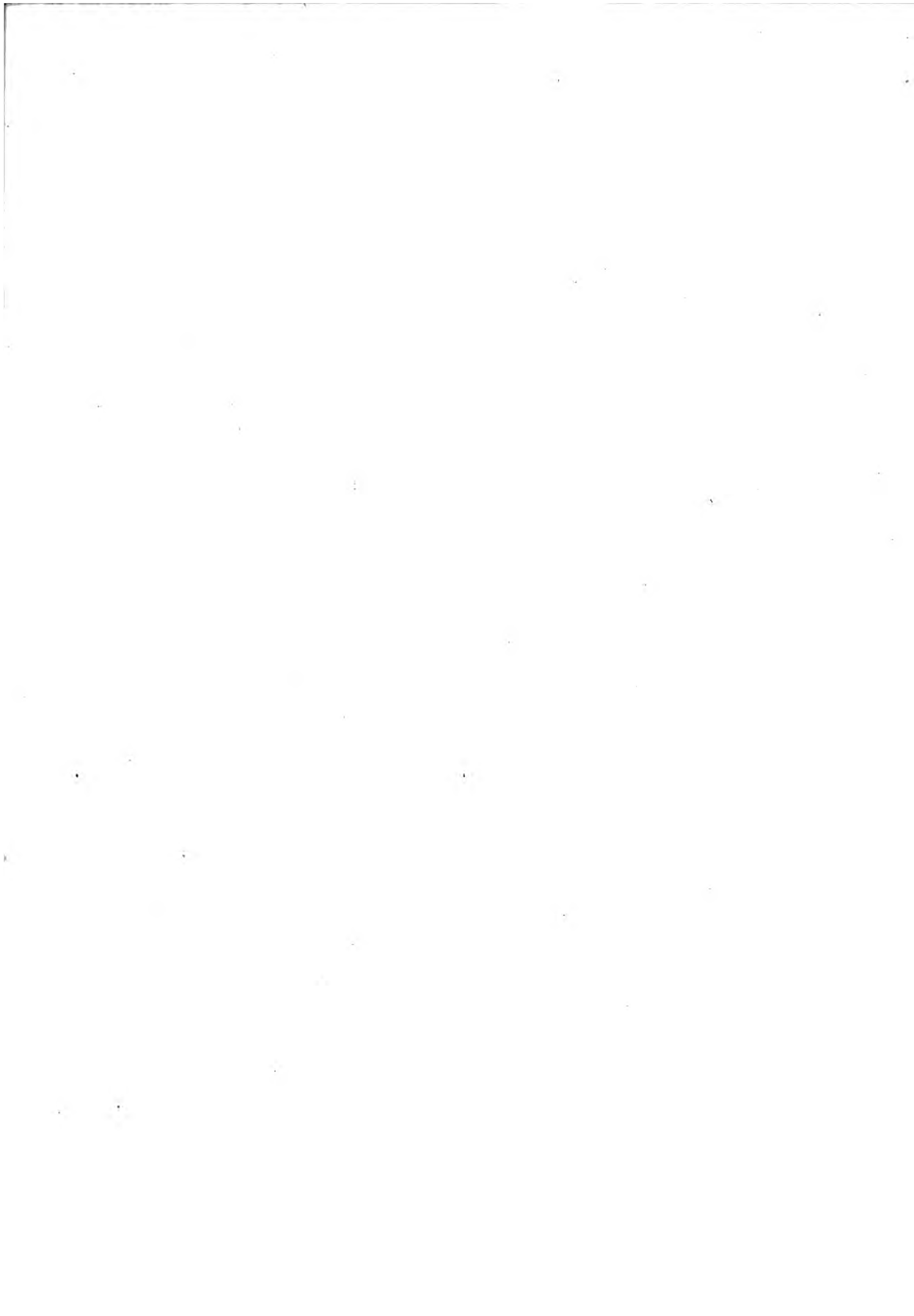
iluec I, 98, *là.*

jovnes *subj. sing.* I *recto rubr.*, III, 99; *jovne rég. sing.* III, 96; *jofne* III, 31, 78, *id.*; *suj. sing.* III, 42; *jouvre (?)*, *suj. sing.* III, 87; *jovres suj. pl.* III, 88, *jeune.*

ki, *pour cui* IV, 49.

- laisir, a — II, 52, *pleinement, en toute liberté.*
- larmes IV, 9, larmes.
- lettré, *subj. pl.*, II, 44, *synonyme de clerc.*
- lez, *subj. sing.*, IV, 14, *joyeux.*
- lu, *art. subj. sing.*, II, 34; *rég. sing.*, III, 51, 118, IV, 100, *le.*
- lunges IV, 32, *longtemps.*
- matire (*en rime*) III, 92, *matière*
- mendre, *rég. sing.* IV, 59, *moindre.*
- mesprisiun III, 112, *plus ordinairement mesprisun, manquement aux convenances, insulte.*
- moeles III, 121, *meules.*
- murne I, 76, *morne.*
- muz III, 125, *muet.*
- of IV, 51, *avec; voy. ove.*
- osement III, 62, *acte osé, téméraire.*
- ove II, 13, III, 29, IV, 45, *avec.*
- païsant IV, 85.
- pape, *fém. I verso rubr.*, I, 53, 58, 69, 77, III, 125, 129.
- passageür, *sing. rég.*, IV *recto rubr.*, *passager, passeur.*
- pecuine I, 110, *pecunia.*
- plaire, *prét. sing. 3^e p* *plut* III, 76; *subj. pr. 3^e p.* *pleise* III, 12.
- poestifs, *subj. sing.* II, 12, *qui est en possession de.*
- prelat, *subj. sing.*, III, 53, 131; *rég.*, III, 113; *prelaz, rég. pl.*, IV *verso rubr.*
- pulment I, 1, *lat. pulmon-tum, nourriture.*
- purpos IV, 66, *projet.*
- purvers II, 29, *pervers.*
- quers, *sing. subj.* I, 12; *rég. quor* I, 13, II, 5, *cœur.*
- refui I, 71, *refuge.*
- remaneir, *fut. sing. 3^e p.* *re-meindra* II, 30, *rester à faire, n'avoir pas lieu.*
- remaudire, *ind. pr. sing. 3^e p.* *remaudit* (?) III, 2, *maudire, faire des imprécations.*
- remuer, *subj. pr. sing. 3^e p.* *remue* I, 98, *déplacer, éloigner.*

- repruver I, 30, *reproche, état d'une personne qui mérite des reproches.*
- restor I, 68, *restitution.*
- retter, rettent IV, 40, *accuser.*
- rute IV, 33, *compagnie.*
- savoir, *ind. pr. sing. 3^e p.* siet I, 94, II, 2, 16, III verso *rubr.*; *subj. imp. sing. 3^e p.* seüst II, 41, *part. p. fém.* seüe III, 94, IV, 24.
- secrei III, 15, *secret.*
- sofisme II, 62, *sophisme.*
- solitaire I, 83.
- suen I, 15, suens IV, 40, *sien.*
- sugez, *régl. pl.*, IV, 121, *les évêques suffragans de l'archevêque.*
- surdre, *ind. prés. sing. 3^e p.* surt II *recto rubr.*; *part. p. fém.* surce IV, 102, *sortir, jaillir.*
- suvaus III, 106, *du moins.*
- tapir, *réfl. (?)*, *ind. prêt. sing. 3^e p.* tapi I, 82, *se cacher.*
- tehir, *ind. prêt. sing. 3^e p.* tehi III, 96, *accroître, faire prospérer.*
- tendre I, 6, *adj. pris adverbialement, tendrement.*
- tendrur, I, 16, *tendresse.*
- tirant, *rég. sing.*, I, 95, *tyran, en parlant du roi Henri II.*
- tolir, *fut. sing. 3^e p.* toudra I, 108, *enlever.*
- truboil IV, 98, *trouble, désordre.*
- uraisun, *rég. sing.* I. 85, *uraisuns, rég. pl. I recto rubr., oraison.*
- urer, *ind. pr. sing. 3^e p.*, I, 4, *prier.*
- voloir, *ind. pr. sing. 3^e p.* veut I, 35, voit I, 104; *prêt. sing. 3^e p.* veut III, 16, vout IV, 1, *vouloir.*
- wenelaz II, 62, *tromperie.*





Par le roi est gellez
 De thomas cur li pasteur
 H cor de terre nest esparu
 H e li iouner ne li euhani
 H e la femme ben geline
 Tient sun enfant a la ferne
 H e mangue foiz du pulment
 Punt serui si li auent
 Vantet arret sans samur
 Velle de nuit uer de iues
 Q au co li est de susu gref
 Tendre si murri e huet
 T ant se met en gra delreie
 F al par tant ep sun coit blese
 T uauait kil out auant duple
 Q au lestar de sun coit eruble
 H epuer li coit susenur
 K eli quers ont en desir
 P a ioune adle quoz fade
 C uchez sen est par tant malade
 U n suen seuri confesur
 K i mur lama par gur redur

C umande par obedienc
 K u iune autremet amero
 E ad ne uolt estre a cumaire
 Q au set cunfess e cumande faue
 S i num la ue eut perdue
 S a manere change e mue
 S i sei auelure ne fut
 D e feblete mozt geud
 Q au deit qd par sauctru
 L a uie e sauce rendu
 C ent li uot denglererte
 C mo or uer ne ser be fete
 C uire uon de iur en un
 S un reppuer e deshonur
 Q ur est laudiz e escharu
 E maudir to peise li
 A la postole enuort a dire
 K e trop dure entreit cel ue
 L acord mult delire e uer
 K ele nest faue mur sen dent
 Q estager uenent e uure
 K i aler e repairee sunt

Par set iunes e uiafure
 V ellet e affluant
 F eblet est le quoz ad fade
 C uchez sen est malade
 P ar force de obedienc
 A mendit puit cele abituenc
 L i apostolle respunt
 K il e delur de peche sunt
 Q au ne feruient legerement
 P et foiz par comun alent
 S il fuissent andu plent
 P au feruient a tel par lemet
 S i ensemble eussent parle
 T ost entereu a corde
 Q au li uot ni alent pas
 K ensemble loient il e thomas
 I auent q a co respunt
 H e place adu p fist le mund
 E pur nul mozt suffri en croiz
 K e ni eusse la tierce uoiz
 K ar la pape par fait treite
 P urroit faut iugemet feure

ondnat qd th pppm tam pntu v d q unūq; otolat i stare ad moner in multa assūpra unūq; ter



i apostollet bien entent
 ke teu pet faire ni apent
 S i assemblez ni fustent tout
 La pape eil e li tout
 A uoi mande ken nule guise
 C ant froy amē seinte iglise
 Li meslag; senuunt atant
 Q ur curuez e manātant
O vant pet fu a honur mise
 C ntre lempur e seinte iglise
 E tant fair ke li emperes
 E par force e par prieres
 Ke de citez e de tresor
 P etur fia plener e restoz
 La pape de fiance sen part
 K i mult pe ke deul la gar
 K i tant li fu certain refus
 E n sun peril e sun esnu
 E quant sun chemin acur
 Li arceueq; le cunduit
 C elq; a burget la returne
 P ur le parer tūre e murne

vant pet fu a honur mise
 C ntre lempur e seinte iglise
 La pape de fiance sen part
 K i mur pe ke deul la gar
 Li arceueq; lad cunuoie
 C elq; en burget la ttre
 La tūnge pūre e sen returne
 Li un e la tūre sen par murne
 La pape u auers e sūme d'ort
 E la reueq; benoit
 A pūrele departie
 H e le uir une en ceste uie
 Li arceueq; k i a pūreūni
 Depāre v sūre capi
 E meine sūstōre uie
 E n estir mōre e studie
 E n ientō e en uraūm
 V esse e cōntemplacūm
 V mur apūre de sūpūre
 K ar il i mer entente e tūre
 H a pūre tant anāur weūre an
 Q aut roūre enūne enōur sūhan

i enūsur e li engret
 K i roūre de sūre ba oele pet
 nūie ke pūre deūer
 K e ne tier la pet reūre
 A u tūant heūre mult peite
 K e la reueq; eū tant a eūte
 K i sen uir ke mīse la uie
 D iluer cūuent vūle reūre
 A u chapūtre de cūreūnt
 Q apūde vūne li sūre leūre
 K i sūm mōre d' enūm
 F iunt tel solaz e tel ar bīr
 C iū k i mūm enūm acōre
 A moi honur ne bien ne noūre
 K i mūm enūm auāne
 A moi fait mal e de sūrbāne
 S il nel facent amender
 Q iū rōūre rōūdra gūant auer
 D e lūre gūāngel e māntūre
 P etūne e pōssēūm
 D unt mur une en engletō
 E nū de pēre tūre ke fave



1	1	1	1
2	2	2	2
3	3	3	3
4	4	4	4
5	5	5	5
6	6	6	6
7	7	7	7
8	8	8	8
9	9	9	9
10	10	10	10
11	11	11	11
12	12	12	12
13	13	13	13
14	14	14	14
15	15	15	15
16	16	16	16
17	17	17	17
18	18	18	18
19	19	19	19
20	20	20	20
21	21	21	21
22	22	22	22
23	23	23	23
24	24	24	24
25	25	25	25
26	26	26	26
27	27	27	27
28	28	28	28
29	29	29	29
30	30	30	30
31	31	31	31
32	32	32	32
33	33	33	33
34	34	34	34
35	35	35	35
36	36	36	36
37	37	37	37
38	38	38	38
39	39	39	39
40	40	40	40
41	41	41	41
42	42	42	42
43	43	43	43
44	44	44	44
45	45	45	45
46	46	46	46
47	47	47	47
48	48	48	48
49	49	49	49
50	50	50	50



Vant li arceueques loq
 n sentence tur enlor
 lers elanf nult ne espar me
 n sa csuminacium tur lic
 asa gent v possessiun
 uor mal v destructiun
Japostollet ad grant angouste
 Sur cil ne sico se faire puste
 li messager tunc nare
 se sime m oc sime el nare
 qz us auoir en ipoz pesance
 s il curuad le roi de fiance
 et fiance la comune
 Ceste est de douz parties la une
 et ceste requere dreiture
 Li cleure e mesure
 D autre par li roy henri
 de terre de anoir poelais
 de ue set euesq; et set clers
 l d ruz enanire e entiauers
 s li tout ne se entremetre
 l obit de sies quant pest merce

Vn parlement cūmun
 s une li duu roi e si baron
 s iant parole i su meue
 qz au lomir deu ifu teue
 s ul h arceueq; thomat
 l omir deu ne uibre pat
 d iunt par tresure la cur
 s iant estrif e noue surs
 k ar mult est de destructiun
L demelure e de grant resim
 Japostollet au roi de fiance
 qz ande cum en liu ad fiance
 P il mette pel e amur
 ture le roi e sun pastur
 l n rel surme e en rel guise
 k e homir icro seture iglise
 Q uant la requeste entem
 qz ulr la li grante boungement
J l i metra peme e cure
 s ant frad dambet par mesure
 l e mult est puruers e engrvet
 l n bi remeindia la pos



u cuncil eleriez sen part
 ent encuntre chescune part
 i demander la beneuain
 ut chescun a sun cūpaigun
 eez le leal aduocat
 eu. Et sil pur li combat
 qd nentrenome tumeur
 est par istū mun parlement
 fuissent cūmun touz troi
 arceuesq. el. elu roi
 pur par le iad e pur uen
 ensemble sunt ruz troi uenu
 dune e dautre part grant gent
 i pur la pec istū present
 i rois henric uinc nolentiers
 ar dir li eures messagiers
 e l'arceuesq. seint des
 e merroit pur en la ma
 vant tuz furent assemble
 li roi. li cūntre. e li lettre
 l'arceuesq. sen humilie

l'esper le rei henri se ple.
 l'vi dū. deu sire roi
 l'entendez sil uis plest a moi
 qd a cause ruz a uis cumand
 f'atet ent uostre cumand
 d'resture a uostre plaisir
 l'abandon a grūe laist
 s'auf lonur de deu. Et tūc
 qd ue li rois henric semblant
 p'liut est uiz be nest leu
 v'quant blest se sent dragun
 t' dū. hai tant mal assit
 l'et bient v par moi et uis
 P'ust sed tūnez au roi de fiance
 t' dū. oer grant deuenant
 um oer muer descord estūne
 p'ar uenlar e par soisme
 e' bi tūz muer sul le descord
 a' tūz fait entendre hai tūz
 k'ar par cest mot. sans lonur
 d' de u' nul met tūz en erru.



1. The first part of the text
 2. The second part of the text
 3. The third part of the text
 4. The fourth part of the text
 5. The fifth part of the text
 6. The sixth part of the text
 7. The seventh part of the text
 8. The eighth part of the text
 9. The ninth part of the text
 10. The tenth part of the text

1. The first part of the text
 2. The second part of the text
 3. The third part of the text
 4. The fourth part of the text
 5. The fifth part of the text
 6. The sixth part of the text
 7. The seventh part of the text
 8. The eighth part of the text
 9. The ninth part of the text
 10. The tenth part of the text

coronaf rex. innoc p manu regi archiepi cluz i p mudiuii cete canr. / clebzal guntii coronatof. miffi p fimo se rest ee diffret.



C u per se uent e patience
 H e rem audis frundithne tēn.
 V n de tel ciers li dū beu fire
 L u mud' bad nun martire
 F u nare hui de amode
 E ala uerte se acode
 E ar par martire er raine
 B ien le uis de un finie
 P ar uie moit seinte iglise
 C unquerin pes e si anchie
 L a reuesq; a no respunt
 C o pleste a deu si fide mund
 D ur sa tre seure
 E tur sun regne totines
 S un fir derr ey. a Bemun
 H cur li rot uent coines
 V ient pludun tur si greues
 E nū pindie e enca mes
 L o uure e la fianchie
 A lareuesq; e sa iglise
 C unnt genre i eshoir bame
 D e cierge e de cheualerie

i rot henri grante e dūne
 D e engleterie la curune
 A sun fir esne henri
 P epenant fu puit e marri
 L i prelar de uerbit Roger
 A tot lempus a curuner.
 P oger de uerbit i fu
 L i areuesques cūne
 L enesq; fu dolindres la
 E est de reuerie tua
 L i euesq; d'alesbur
 C untre lotin de canterebire
 Q ue lareuesq; cit tūc tūc
 F urent a couner le roi
 H eart le iofne lat liue
 Q u' en aunn met quentue
 a feste sunt plenerement
 du mang' eurent grant gent
 L e pere fut au fir grant feste
 H e oimes en chantun nent geste
 E i fut de rube hom serui
 C um fu li iofne rot henri.

L i peret li fir iofne si grant
 E a ceu un li fu sergant
 C oiant pludun's ger
 E e fut fu rot iofne henri
 H e me cit' si dūne serui
 D iunt mut apres se repenti
 Q uo sendout en apres
 E ar poi dūna l'ann' e pes
 A prel poi dūne ten distur
 E il auere guerre mur
 C o fu au cūmencement
 L e pmer entuchement
 D u peche li rot henri
 E i serui thomat tant pur tu
 bant li plas de canterebire
 L oi recūtes e dūe
 Q u' ut le tūc desperione
 E mut sim honur blate
 L a dignere de sa iglise
 Q u' de sin abrie e mau mise
 A ser let entis chancier
 E par la pape amonestes

L' puer au commencement
 D' estre emplez osement
 Q' au eulz meit priere
 H' e cumandement de peze
 D' estre de ami n' uelū
 F' il ne fussent au rōi enūm
 L' i apost' ille suuent
 C' umande e p' ducement
 F' il ne facent cūtre l'afise
 D' u regne ne de serire igit
 C' ut tūchent tur en despr
 L' cūsiuent sun eserit
 T' ur cūtre lur cūstence
 L' cūtre serire obedence
 A la fin bien to parur
 K' a deu lur oure pas ne plus
 Q' ult' enuunt mal e enūbier
 P' ar te iofue toi corumer
 S' anc de auerueq' e p'andur
 A utret euetq' suspendur
 E li autre esūmenger
 L' cūsiundur e p'iller
 L' guerre entre fir e pere
 Q' eue moerte e amere
 L' n' un let anz de la iuente
 L' sanz poi plus b' meū de fin
 Q' urur li ioune toi heurt
 D' une ueit e iouret sū mōrt
 D' e la beute de sa laigeste
 D' e la bunte e la prieste
 V' empur' iou' mur dice
 Q' au col serur hoit de manie
 A nouele est e p'andue
 L' par terret tot seue
 D' u rounement heurt
 L' ioune ki tant deli
 E ur a ferme tur acūpli
 P' oit su clamez li iou' heurt
 L' ioune ki tant su beut
 E pruz e suant iuenceut



arveuchy quant lor elier
 H' est merueille li li grefr
 A la pape seut pleur e mande
 K' amender le cumande
 L' aut mande k' il estumme
 T' ur du cūseil e la ciuine
 Vant lor dūre serire thomat
 S' il sub' uer ne estūuel pat
 K' ara la plone apent
 L' e real rounement
 L' si ne peut estre pleur
 S' inaut par sun afeuremēt
 Q' ait oer su autremēt e pit
 H' i fu present ne cūseil q' t
 P' ur b' il our tur cest atem
 A l' apostolle seut pleur
 D' e cent de la subiectūm
 F' i uno fait tel mesplūm
 A tur pere e tur prelar
 K' i fil pur eut tur tūmbat
 L' k' i ioune gril pur tur
 E del iou moerte urur

Vant li apostoller en su cest
 Q' uel mal iur ia fait li culū
 A seut thomat orer poer
 D' e suspendre e estummes
 K' ar plus li greue cest de se
 K' e p'ecūm du rei
 P' tur si greue ceu de se
 K' e la greuance li iou
 P' lur se deur e plus se deur
 K' ar co est cum coup sur plate
 L' uere douc moeles q' thomat
 Q' nant hāus le p'ur e mur li bas
 B' iensemble de frūmens e gram
 K' i iūtur est a faire pan
 La pape q' ur lor iur en est mur
 L' du regne de france tur
 D' e la p'ur h' iou de fūme
 P' rie ben p'enne ne gāne
 L' a pape cum il sun seruse
 L' annur uer sanz seinte
Willame li prelar de sanz
 D' e t' mauc seut thoma d' illanz

omnium le die uentus occit inlo collector nauimunda isofiat parari aplicanti. Item uirum ad uentures.



Dont li prodem le uoir garnir
A ruz regarde e uoir uenir
Q d'un quide ki est de la
F idet demander e fier regur
S ur du mistel nest pas se
H e ueng pas fier demand'a
L inz uis di un mandement
D e par le tunc rite e doleur
H el uis puit sans let met dire
A ruz nez sunt pur uis oare
D e aduer ters grant assemblee
D e la la mer cum u' armez
Q uant ad le mandement or
T ur let e bande li respindit
D engleterre sui asez puet
F eint sui li p'isat passer let
D uir est de canterebur
D osez sui pastur desue
S erant ad se io tu sui
K i du lin aueuesq sui
A ruz regarde u' la tunc
D u' hune nef se aruz
H omteuande que est uenue

U n sen uent ki est siant
A u passageur de Wicheant
S ire uoiez ke uois mit ainte
D e par mun seign le cunte
D e buloigne. Armez gent
D e la mer par mal uis armez
S i nuuele fuid leue
D el armezq en engleterre
L ad dient ne uoient toue
K il disoient espellemeur
K il uendiret noulemeur
D un grant uoie euer e hau
Q uat un de eut une par let tunc
K i dit ueruz uis chamis
S emble il u' lungel ke de uis
D el cheualer uis grant ruz
D e la uis armez sans dure
K i puet sunt e apareiller
D e uis oare q' uendiret
Q ur est la terre esmeue
C u uis p'imeur uenue
L ad est un tunc s' u' merent
L armezq e suent tunc uerret

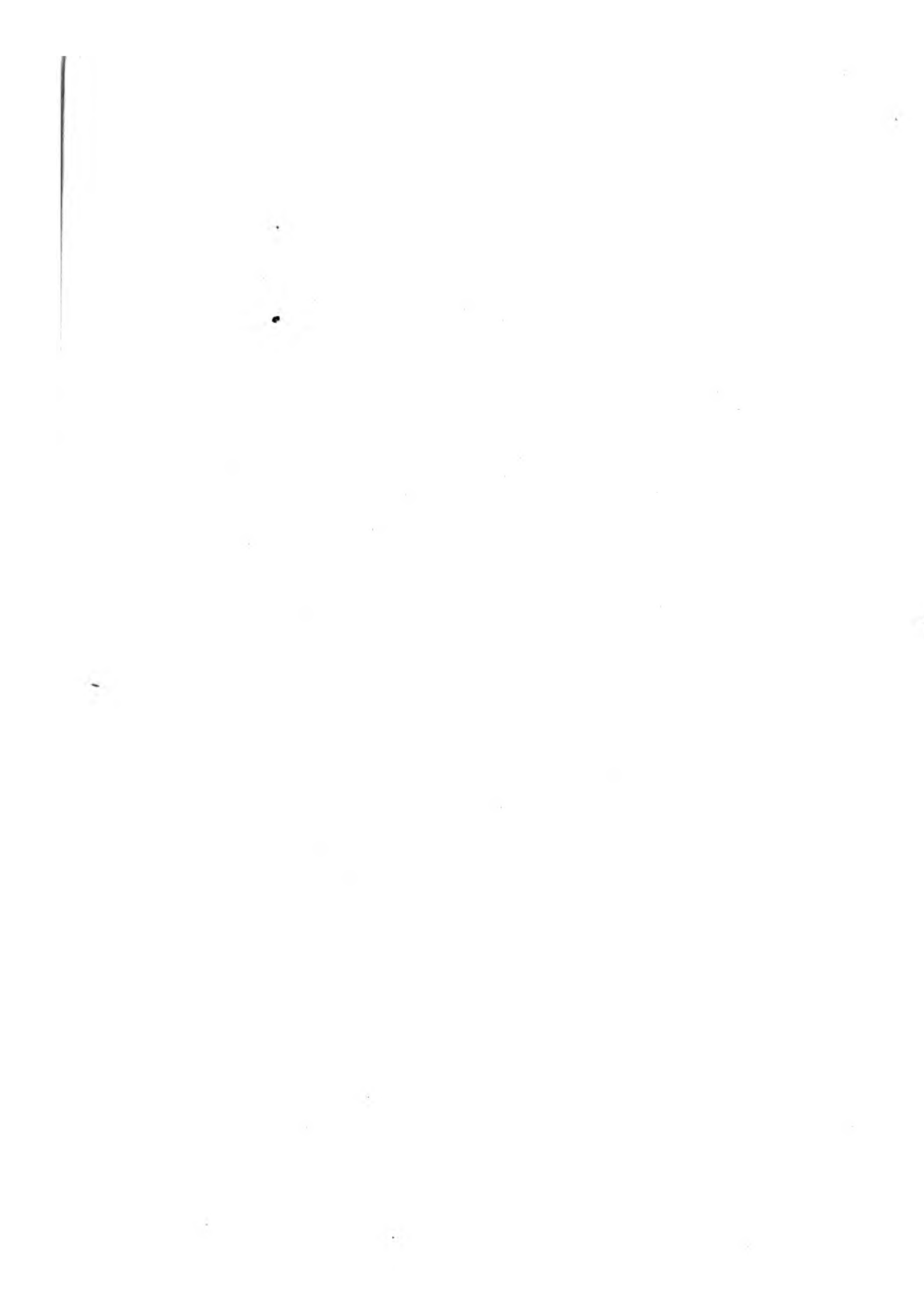
P ar une nef ke armez
L a parole acerte
V ient ad baruez sunt
G ent armez mit de frum
S uette q' armez
K e loiez tuz tost detrendez
P ar la uelq' uoiez
H e uentier de curuz
L let uelques ke auez
S uisenduz e esummeur
Q ue let uelq' di tunc
K i uent uis sunt tunc de frum
B enand de ueruz ied
L i uisquent serueit prest
L pandout de uir. ki ia
L i armezq e summeur
D e grant c'ingue armez
T ur ensemble asiance
A tendent sur la marine
H i uis e uis guetter ne fine
H e letuz plus tost armez
K e se loiez e detichez est esbaue
H ant tunc la spaine Co or uir

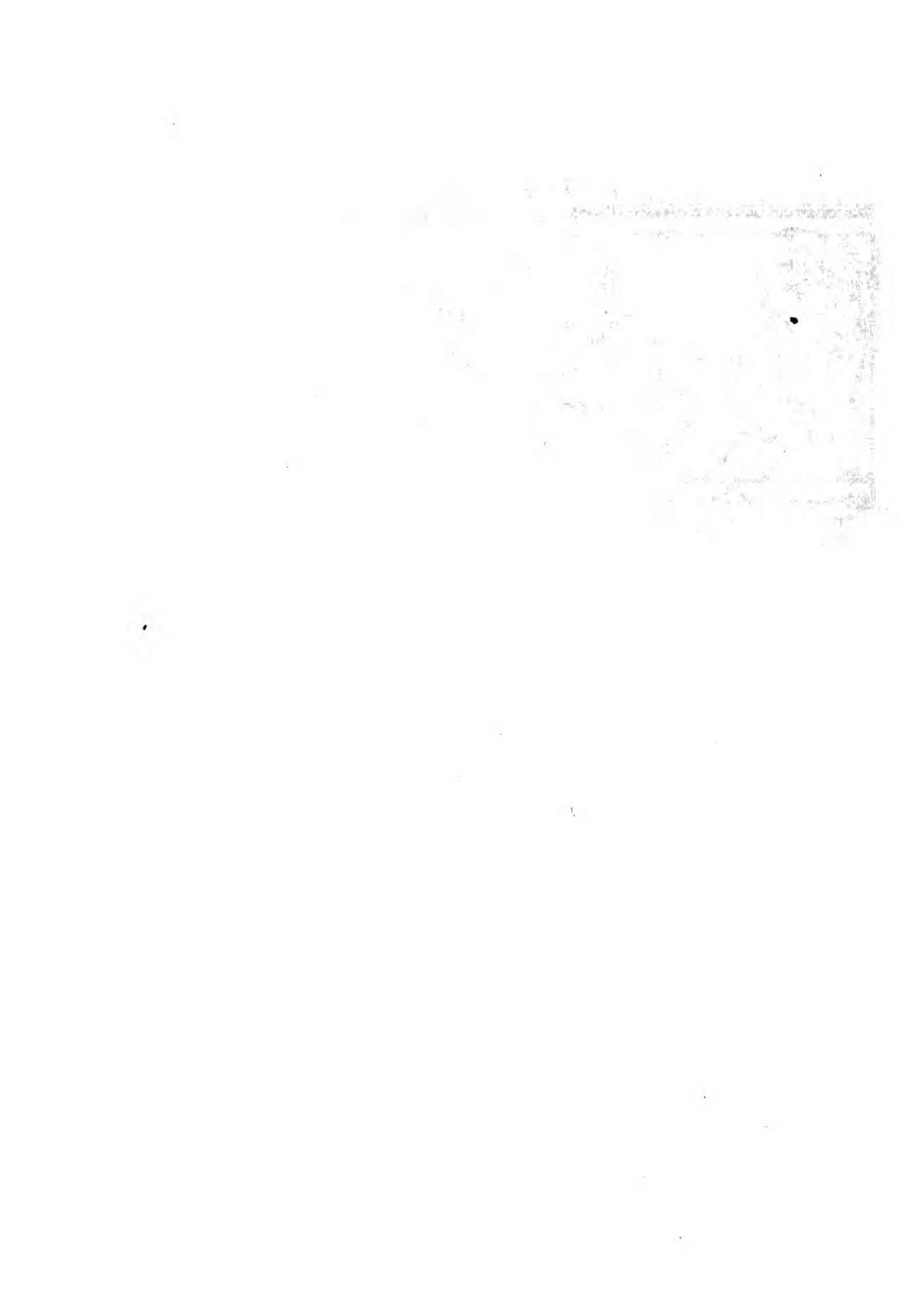


De tous malz doit bñ le mede
 e silur meuz nuz uaur arend
 e de stre haqñs e engres
 Par quei repentim apres
 L'arceus q' lur respunt
 He place aden hi su le mund
 e io pur taur tel pour cie
 e de mi pot me recree
 E ngleterre uoi io de ti
 lo i entera. di lai des
 A tur ne mest ocusum
 De moit iustia passum
Puis lan del incarnacim
 Cum nuz en esare l'isum
 q' il e cent. seiscante e dit
 De sun exil. secime med uil
 E l'icand uir v' rez d'aduent
 e mit en mer pucement
 par nuz sarua a sandor
 le port de douere unt eldun
 pur les aguents des armet
 e adoure sunt demurez
 Quant lunc oi cil a gir oit

vaur en engleterre arue
 q' uiz latentur a la ruc
 Pour el. la benecim
 Demandent par deuocim
 q' aut reaut demadet pur quei
 Suspent les plaz lu rez
 Cele part sunt aler toz
 vaur la nef estoz uenue
 par la croiz fu touz unue
 Li passand touz iore en un
 e tur i acuru sunt
 Cit esturces e r'ababar
 En la mer tant uir plar
 v' nuz. p' li recuere a iore
 Dieu li en haut bilote
 Benoit ser hi est uenue
 E l' nun deu soit recuz
Hant esu uenit buanz
 Cheuals armez e seiganz
 De saluer le en un desor
 e grant goeges li un die
 pur quei auer par cogol
 La tre muc en tel tribol

E un que nuz i paruenes
 Les euesque lu rei meust
 E n' sentence. estum uenue
 Dunt surie est ia com meun
 e li un. dir a grant manice
 Si moite sur le rei face
 I rez erz mur e elmeu
 E ne li sera pat reu
 He laria bil ne le ienge
 E grez uengance de ro pringe
 e est touz auer mede
Sur le regne e le clerge
 atueus. huz un e rage
 Par sen e simplete assuage
 E lur d'at seignurs sacce
 He n' sera pat n' touz ure
 He su par en ce de afaire
 Au rei naut regne uunuar
 A la bone uoillance e greu
 D' uerz est he uunuar
 De ceus huz. huz. foz enple
 De cil moit e maigle. al con. emen
 De un sugez nomeent. hi su. emen





Publications de la SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS.
 (En vente à la librairie FIRMIN DIDOT ET C^{ie}, 56, rue
 Jacob, à Paris.)

- Bulletin de la Société des anciens textes français* (années 1875, 1876, 1877, 1878, 1879, 1880, 1881, 1882, 1883, 1884, 1885). (Ne se vend pas).
- Chansons françaises du xv^e siècle*, publiées d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris, par Gaston PARIS, et accompagnées de la musique transcrite en notation moderne par Auguste GEVAERT (1875). *Épuisé.*
 Il reste quelques exemplaires sur papier Whatman, au prix de.... 37 fr.
- Les plus anciens Monuments de la langue française* (ix^e, x^e siècles), publiés par Gaston PARIS. *Album* de neuf planches exécutées par la photographie (1875)..... 30 fr.
- Brun de la Montaigne*, roman d'aventure, publié pour la première fois d'après le manuscrit unique de Paris, par Paul MEYER (1875)..... 5 fr.
- Miracles de Notre Dame par personnages*, publiés d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris, par Gaston PARIS et Ulysse ROBERT. t. I à VII (1876, 1877, 1878, 1879, 1880, 1881, 1882), le vol..... 10 fr.
- Guillaume de Palerne*, publié d'après le manuscrit de la bibliothèque de l' Arsenal à Paris, par Henri MICHELANT (1876)..... 10 fr.
- Deux Rédactions du roman des Sept Sages de Rome*, publiées par Gaston PARIS (1876)..... 8 fr.
- Aiol*, chanson de geste publiée d'après le manuscrit unique de Paris, par Jacques NORMAND et Gaston RAYNAUD (1877)..... 12 fr.
 (Ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.)
- Le Débat des Hérauts de France et d'Angleterre*, suivi de *The Debate between the Heralds of England and France*, by John COKE, édition commencée par L. PANNIER et achevée par Paul MEYER (1877)..... 10 fr.
- Œuvres complètes d'Eustache Deschamps*, publiées d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale, par le marquis DE QUEUX DE SAINT-HILAIRE, t. I, II, III et IV (1878, 1880, 1882, 1884), le vol..... 12 fr.
- Le Saint Voyage de Jherusalem du seigneur d'Anglure*, publié par François BONNARDOT et Auguste LONGNON (1878)..... 10 fr.
- Chronique du Mont-Saint-Michel* (1343-1468), publiée avec notes et pièces diverses par Siméon LUCE, t. I et II (1879, 1883), le vol..... 12 fr.
- Élie de Saint-Gille*, chanson de geste publiée avec introduction, glossaire et index, par Gaston RAYNAUD, accompagnée de la rédaction norvégienne traduite par Eugène KOELBING (1879)..... 8 fr.
- Daurel et Beton*, chanson de geste provençale, publiée pour la première fois d'après le manuscrit unique appartenant à M. A. F. Didot, par Paul MEYER (1880)..... 8 fr.
- La Vie de saint Gilles*, par Guillaume de Berneville, poème du XII^e siècle, publié d'après le manuscrit unique de Florence, par Gaston PARIS et Alphonse BOS (1881)..... 10 fr.
- Raoul de Cambrai*, chanson de geste, publiée par Paul MEYER et Auguste LONGNON (1882)..... 15 fr.

Le dit de la Panthère d'Amours, par Nicole DE MARGIVAL, poème du XIII^e siècle, publié par Henry A. TODD (1883)..... 6 fr.
Les œuvres poétiques de Philippe de Remi, sire de Beaumanoir, publiées par H. SUCHIER, t. I-II (1884-85) 25 fr.
 Le premier volume ne se vend pas séparément ; le second volume seul. 15 fr.
La Mort Aymeri de Narbonne, poème du XIII^e siècle, publié par J. COURAYE DU PARC (1884)..... 10 fr.
Trois versions rimées de l'Evangile de Nicodème, publiées par G. PARIS et A. BOS (1885)..... 8 fr.
Fragments d'une vie de saint Thomas de Cantorbery, publiés pour la première fois d'après les feuillets appartenant à la collection Goethals Vercruysse, avec fac-similé en héliogravure de l'original, par M. P. MEYER (1885). 10 fr.

Le Mistère du Viel Testament, publié avec introduction, notes et glossaire, par le baron James DE ROTHSCHILD, t. I, II, III, IV et V (1878, 1879, 1881, 1882, 1885), le vol..... 10 fr.
 (Ouvrage imprimé aux frais du baron James de Rothschild et offert aux membres de la Société.)

Tous ces ouvrages sont in-8^o, excepté *Les plus anciens Monuments de la langue française*, album grand in-folio.

Il a été fait de chaque ouvrage un tirage sur papier Whatman. Le prix des exemplaires sur ce papier est double de celui des exemplaires en papier ordinaire.

Les membres de la Société ont droit à une remise de 25 p. 100 sur tous les prix indiqués ci-dessus.

La Société des Anciens Textes français a obtenu pour ses publications le prix Archon-Despérouse, à l'Académie française, en 1882, et le prix La Grange, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en 1883.





